

CHAMARD Francis

Né à Cholet & Leire 16 avril 1828

Thomas Augers 25 mai 1850

Minori " 14.6.51

diacre " 5.6.52

diacre " 17 XII.52

prêtre " 17. XII.53

Evêque de Cambes

Régent à Cambes 1853

~~Benedictus de Solmes 1854~~

Exemplé par Bolesmes 5.8.1854

profès le 15 août 1856

- passe à Liguze en 1865 pour étudier  
& l'histoire religieuse du Poitou

- 1884, sous-prieur de Liguze.

- 1889, restant ~~à~~ S'-Yves, dont il  
est nommé prieur

- 1894, travaille quelques mois à la  
restauration de St Wandrille, puis

revient à Liguze, dont il est curé en  
février 1897.

décédé à Chévetogne le 9 juillet 1908

le 9 juillet 1899

seveu de l'abbé Deniau, curé de  
Voies

# ENCORE L'HYMNE GLORIA, LAUS.

## RÉPONSE A DOM CHAMARD.



Dom Chamard est un grand travailleur, — j'ajoute, ainsi qu'il est honnêtement permis, — et un grand batailleur. *Qui terre a, guerre a*, dit l'adage, et le domaine du Révérend Père est défendu d'estoc et de taille, de main résolue et prompte à tous les coups. A la bonne heure, et soit dit sans ombre aucune de reproche. Moi, qui ne passe pas pour un fainéant, autant j'ai horreur des querelles vaines et des disputes injurieuses, autant je tiendrais à plaisir et à honneur, — si je m'y sentais assez autorisé, — de soutenir, de provoquer même de temps en temps, dans ce silence malsain de notre province, quelque-une de ces discussions loyales qu'anime et justifie avant tout la passion désintéressée de la vérité. La question, qui nous divise, ne risque pas d'ailleurs de troubler le monde ni même les bonnes relations de nos études communes, et la vivacité de l'attaque n'en fait que mieux ressortir la parfaite courtoisie, que je suis homme à apprécier. Il ne me reste qu'à témoigner à mon docte critique, que je sais reconnaître aussi combien il m'a fait la partie belle.

### I.

J'affirme et crois encore avoir démontré, — à l'encontre du préjugé admis par tous et revendiqué par Dom Chamard, — que l'hymne *Gloria, laus*, attribuée à Théodulfe, est un composé factice de deux pièces distinctes et absolument disparates, dont la dernière m'apparaît œuvre de faussaire.

C'est là ma thèse. J'ai dû par occasion la dégager de circonstances secondaires, qui ont peut-être inspiré la fraude mais qui se laissent pénétrer trop vite pour la couvrir. Pourtant là même, le champ ne me reste pas acquis, et je me trouve, ma course fournie, en face encore d'un tenant fidèle à la légende entière. C'est trop de chevalerie.

Théodulfe, même après les travaux de Dom Rivet, de Dom Mabillon, du Père Sirmond, et un médiocre mémoire d'un abbé Baunard, reste un personnage tout inconnu, dont la vie et les œuvres ne devraient pas être délaissées par la jeunesse studieuse aux curiosités de l'érudition allemande. Je n'y ai touché, comme il me convient, qu'autant seulement que notre histoire angevine m'a semblé s'y intéresser. Mais encore, qu'en sait-elle ? — Le prélat a été inhumé à Angers, disent surtout les Angevins. — Et en effet, on a de lui deux épitaphes, dont une se prête à la conjecture ; mais par malheur la chronique dit le contraire et les circonstances de la mort semblent s'y opposer. — Passons. — « Mais il y a été tenu en prison » — J'entends bien ! Encore faut-il s'expliquer. Les textes contemporains racontent que l'évêque d'Orléans, mêlé à d'assez vilains complots, fut dégradé par l'empereur et interné dans une maison de force, — ou suivant d'autres, dans un monastère (1). Mais où ? Sur ce point essentiel ils se taisent, — et ce n'est qu'à deux siècles de là, qu'un de ces chroniqueurs, qui n'ignorent rien, désigne Angers. Si cette donnée pourtant manque, toute discussion tombe ; aussi l'acceptais-je, sans autre examen, mais « non pas sans aucun doute, » — c'est-à-dire, en laissant cette étude à d'autres. — Comment ! un doute ! — « On s'étonne de voir, » — écrit mon sévère » censeur, — « révoquer en doute un fait aussi incontestable » que la réclusion de Théodulfe à Angers. Il est certain qu'il fut » envoyé en exil, c'est lui même qui l'affirme, et la *description*, » *qu'il fait du lieu de sa détention, ne peut s'appliquer qu'à*

---

(1) *Monasteriis mancipant. Vit. Lud. Pii— et Ann. Eginh. ap. D. Bouquet, t. IV, p. 102 et 118. — Ce que la Chronique française traduit par : Il les fit tondre en religion, p. 143. — Domus qua custodiebatur, ib. p. 238.*

» Angers. » — Et me voici renvoyé de façon très-précise aux Poésies. J'y cours... mais vraiment j'en reviens tout rêveur ! Il n'y a ici nul malentendu sur la citation, puisque Dom Chamard en produit 13 vers, qui, à part et aidés de force italiques, produisent je ne sais quelle illusion. Mais que me veut cette histoire ? Il s'agit d'une pièce *Sur une rivière, qui s'est trouvée à sec* ; — et le poète y raconte à un ami ce phénomène :

*Sur une rivière qui s'est trouvée à sec (1).*

Il est une rivière, la Sarthe, comme l'ont nommée les premiers Gaulois ; — dans le Perche est sa naissance, dans la Mayenne son embouchure.

...On a vu le courant délaissier la place ordinaire, où le radeau et la rame seuls autrefois donnaient passage.

...La Sarthe a déjà par deux fois subi semblable phénomène, sinon là, presque au même temps, presque au même lieu...

...Voici la septième année que le temps s'écoule, ô Louis, depuis que les royaumes paternels sont en tes mains ; c'est la quatrième de mon exil bien immérité ! et elle se précipite pénible et maudite pour moi...

(1) Voici le texte même, avec les italiques de Dom Chamard ; les vers entre crochets sont ajoutés pour le sens, d'après Sirmond, t. II, p. 826.

De fluvio qui siccatus est.

Est fluvius, Sartam Galli dixere priores,  
Perticus hunc gignit et *Meduana bibit*.

[Est propriis spoliatus aquis locus ille repertus,  
Qui rate seu remis pervius ante fuit]...

Sarta aliis vicibus hoc ipsum est passa duabus  
Nec hoc, nec procul hoc tempore *sive loco*.

Septimus hic agitur decurrens lubricus annus  
Quod, Ludovice, tibi regna paterna manent.

Exilii quartus, *meritis non denique nostris*,  
Volvitur infaustus æger et ecce mei.

[Tale quid adseverant te flumen, Idonea, passum],  
*Hac quod ab urbe fluens sat prope Sarta bibit.*

Quære locum ex aliis, diei tibi tempora dicam :  
Crastina præfatæ res fuit ista rei.

Hunc quoque defectum quod passa sit *Angera* dicunt ;  
*Sed locus atque dies sunt mihi nota minus.*

...Quelque aventure semblable, dit-on, t'est arrivée, o rivière d'Huisne, que presque au sortir de cette ville la Sarthe engloutit.

Demande l'endroit à d'autres ; je te dirai le jour : c'était le lendemain du précédent événement.

Même disparition s'est produite aussi, dit-on, dans l'Indre ; mais le lieu et le jour me sont moins connus encore.

C'est tout — et j'ai dû même compléter la citation, pour qu'elle reprît un sens. — « Est-ce assez pour démentir combien » est mal fondé le doute ? — Ah mais ! non ! et je prie même qu'on m'indique à quoi tend cette amusette ? où est la description promise ? la plus lointaine allusion seulement à Angers ? — A moins que le mot *Angera* n'ait occasionné quelque distraction... ? — Je plaisante ? soit — mais voici qui est parlé net. Si l'expression *ab hac urbe* du 12<sup>e</sup> vers doit s'interpréter, comme je le crois, par : « de cette ville [où j'écris], » elle désigne très-nettement et irrécusablement — non pas *Angers*, non, — mais LE MANS, placé en effet à un kilomètre à peine en amont du confluent de l'Huisne dans la Sarthe.

Cet argument tout nouveau, que me fournit le savant bénédictin, je le tiens pour très-sérieux, mais je le délaisse encore une fois, pour m'attaquer directement à l'ancien problème sous sa formule angevine.

## II.

Et avant tout Dom Chamard me reproche de résoudre négativement une question à laquelle il s'honore de répondre « affirmativement après le Père Sirmond, Dom Mabillon et Dom Rivet..... » à vrai dire, en bonne compagnie ; — et apparemment — » ajoute-t-il, — « ces hommes illustres avaient des raisons plausibles !... » — Avec tout le respect possible, je l'arrête ici. Je vois en effet quelque erreur sur la question même et sur la réponse. C'est moi qui, après le Père Sirmond, Dom Mabillon, Dom Rivet, d'autres encore de ces illustres, accuse d'invention pure et, comme

ils disent, de fable (1), cette légende qu'a racontée, qu'accepte, que défend contre moi, contre eux, l'héritier de leur nom et leur représentant. Contre lui, avec eux, je nie la présence à Angers, en 820 ou 821, de Louis-le-Débonnaire, qui n'y passa par deux fois qu'en 818 dans les mois de juin et d'octobre, en un temps, comme on voit, qui n'est pas celui des Rameaux, et sans pensée alors de pardon pour Théodulfe; je nie que la porte Angevine fût à cette date le théâtre approprié à la fête, n'étant pas encore, comme au Moyen Age, dans les dépendances de l'Evêché mais dans celles du château du comte; je nie enfin, que Théodulfe, en supposant qu'il ait été détenu à Angers, — ce qu'il faudrait d'abord démontrer, — ait tenu prison à la porte Angevine, c'est-à-dire, dans la prison du comte. Homme d'église, il a dû être, il a été enfermé dans une prison ecclésiastique. Sans conjecture aucune, les documents l'affirment (2), et mon savant contradicteur, qui connaît les textes et qui les interprète au mieux quand son cœur ardent et sa piété vive ne troublent pas sa sagacité, m'étonne à se contredire ici directement lui-même, puisqu'il raconte ailleurs (3), — et en précisant même plus que je n'oserai faire, — que le prélat exilé était « incarcéré dans une » des tours de l'abbaye Saint-Aubin. » — Moins hardi, j'ai ajouté avec Mabillon : « ou peut-être à Saint-Serge. » — Dans ces conditions il ne faut pas dire qu'« à part une seule circonstance (4), » la tradition angevine demeurerait véridique dans ses moindres » détails; » car l'abandon d'une seule des données connues la

(1) « Ce qu'on débite au sujet de ce poème, en prétendant qu'il procura la liberté à son auteur, pour l'avoir chanté à Angers en présence de Louis-le-Débonnaire, est une pure fable, » dit D. Rivet, *Hist. litt.*, t. IV, p. 467. — *Illos versus cum Ludovico cecinisse et tali cantilena libertatem recuperasse fabulosum est*, etc. D. Bouquet, t. VI, p. 232, etc.

(2) V. la note ci-dessus, p. 126.

(3) « Théodulfe, évêque d'Orléans, avait été, comme complice de la conspiration de Bernard, roi d'Italie, incarcéré dans l'une des tours de l'abbaye de Saint-Aubin. » Dom Chamard, *Vies des Saints*, t. I, p. 378. — Il est vrai que deux pages plus loin, p. 380, il est dit « renfermé au dessus de la porte Angevine, » mais c'est pour se prêter sans doute au récit de la légende.

(4) C'est l'absence de Louis-le-Débonnaire qu'il me concède ici, mais non dans les *Vies des Saints*.

détruit tout entière ; et de fait il n'en reste pas le moindre élément debout.

### III.

Dégageons donc de ces ruines le terrain libre du travail. La critique reste en face uniquement d'un poème, d'une inspiration très-raffinée et nullement naïve mais dont l'interprétation ne me semble laisser matière à aucune difficulté. Sans faire intervenir la Loi ni les Prophètes, je me suis contenté de couvrir mon humble science théologique par l'autorité de l'auteur du *De Processionibus*, écrit en un temps où notre chanoine prenait part chaque année à la fête et en pouvait savoir le sens et l'agencement (1). Que le titre de la pièce soit ou non contemporain de l'œuvre, — comme je le crois avec Mabillon et comme rien n'autorise à le dénier, — il est certain qu'il exprime et résume nettement l'usage qu'en a pratiqué l'Eglise. Le fait incontestable, incontesté, c'est que l'hymne était chantée par les enfants de la psalette, au retour de la procession triomphale et en souvenir de la fête évangélique, — partout ailleurs, dans les autres villes, à la porte de l'église cathédrale, *de introitu in ecclesia*, — à Angers, derrière la porte Angevine, *ad portam civitatis*, et par une réminiscence plus ou moins antique de la légende, dans la tour voisine, « dans la chambre même, » — comme dit Grandet, — « où l'on » prétend qu'était enfermé Théodulfe (2). » — Au moment où le clergé, suivi de la foule, s'approche avec la croix pour se frayer

---

(1) *Sacerdotum chori per vias persequuntur. Pueri autem, hymnum gloriae ad templi ingressum concinentes, puerorum Judæorum vicem agunt*, p. 97-98.

(2) « La procession de l'église d'Angers, revenant de Saint-Michel-du-Tertre, au lieu de s'arrêter à la grande porte de la cathédrale fermée, ainsi qu'il se pratique dans toutes les églises, s'arrête à la porte Angevine, l'une des portes de la cité que l'on a fermée ; le célébrant frappe par trois fois avec le bâton de la croix, selon la coutume, pour faire ouvrir, pendant que les musiciens, qui sont montés dans la chambre même, où l'on prétend que Théodulfe était prisonnier et qui depuis a été convertie dans la chapelle d'une des maisons canoniales, entonnent en musique les mêmes vers qui furent chantés par Théodulfe et au même endroit, *Gloria, laus et honor.* » V. Péan de la Tuilerie, *Description d'Angers*, p. 23.

le passage, le chant de gloire est entonné et l'accompagne de là jusqu'à l'église. Je prends le récit tel qu'il nous est donné cent fois par tous nos livres, — en son sens mystique et son appropriation solennelle, ainsi que tout le monde sans exception l'a compris : « Gloire, honneur au Christ, » — chante le petit groupe des enfants, image réduite de la jeunesse israélite. — « Gloire, » honneur au maître attendu. Nous voici à son entrée : *adsumus* » *ecce tibi*. Qu'il accueille nos vœux et nos chants, et que notre » empressement joyeux lui plaise assez pour que chaque année » ait chance de ramener sans fin la même fête ! »

Et tout aussitôt... mais c'est ici, je l'avoue, que je fausse compagnie à D. Mabillon, à D. Rivet, à tous les savants bénédictins et autres, qui ont parlé, sans d'ailleurs en faire une étude spéciale, de l'hymne *Gloria, laus*. Dom Chamard n'arguera pas contre moi de cette liberté, qu'il a trouvée légitime tout à l'heure pour lui. Tous ces maîtres vénérés nous ont enseigné par la doctrine et par l'exemple à ne pas jurer sur la parole du maître, — groupe héroïque d'esprits loyaux et sincères, vivant à l'écart des petites passions et des discussions contemporaines, avant tout épris de la vérité historique, qu'ils n'imaginaient pas pouvoir jamais devenir hostile à leur foi profonde, répugnant par suite résolument à tous les mensonges des traditions, à toutes les fraudes pieuses, même à tous les compromis plus ou moins discrets, dont le Moyen Age est déshonoré et dont on l'encombre encore, et à certaines heures réduits, ne l'oublions pas, à maintenir de haute lutte les décisions de leur critique souveraine et les droits acquis de cette méthode alors nouvelle d'investigation contre les frayeurs prudentes de l'ordre même de Saint-Maur, qui devait à toujours se parer de leur génie et de leur probité. Pour moi je croirai avoir profité de leurs leçons et m'assurer bon accueil après la journée, si j'arrive à faire sauter de main sûre trois ou quatre ou cinq ou six des pierres d'achoppement délaissées par eux au passage sur la large voie de science qu'ils ont ouverte à toutes les bonnes volontés.

Or j'affirme ici en toute conviction et sans autre réserve habile sur ma « découverte, » qu'à ce point la scène change

absolument, entraînée au développement d'une donnée nouvelle qui forme un contraste violent et inexplicable. L'hymne chantée par les enfants s'achève dans ce dernier cri d'espérance :

*Continuo ut valeant annua festa sequi !*

Le cortège alors a passé la porte Angevine, se dirigeant, — comme le reconnaît à plusieurs reprises Dom Chamard, — vers Saint-Maurice. C'est à ce moment que les voix détonnent d'un autre cortège inattendu, qui tourne le dos à la cathédrale et descend de la cité vers la ville.

« *Nous allons avec des rameaux et des chants vers la ville....*  
 » *Vois tout ce peuple assemblé..... Voici la troupe des prêtres,*  
 » *le peuple, hommes et femmes..... Voici l'une après l'autre*  
 » *les paroisses..... Nous gravissons le tertre de Saint-Michel ! —*  
 » *Maintenant allons à Saint-Maurice. »*

Un Parisien me comprendrait, qui voudrait suivre la procession, au sortir de Notre-Dame, rallierait Saint-Jean-le-Rond, Saint-Séverin, monterait à Sainte-Geneviève, pour de là regagner Notre-Dame. — Il y a là une superfétation accolée de main étrangère et maladroite, que je n'imaginai pas pouvoir être contestée, si bien qu'à admettre cette pièce de rapport pour authentique et légitime, il faudrait plaider qu'elle forme le début de l'hymne, qui devient alors le chant du départ et non plus l'œuvre que la tradition et la liturgie ont réservée aux cérémonies de la dernière heure. — Mais ce serait bien une autre thèse !

Dom Chamard, qui déclare s'être en vain « écarquillé les yeux » pour ne rien voir, me permettra, sans risquer, quoi qu'il « dise, de passer pour un ignare, » — fi ! le vilain mot, qu'il faudrait laisser à d'autres ! — de lui indiquer ce qui l'a fait se troubler en face de ce que j'appelle l'évidence. Certes il sait le latin aussi bien que moi et j'aurais mauvaise grâce et toute répugnance à lui faire la leçon. Il ne s'agit ici que d'une inadvertance, qui a imposé, comme on s'en rend bien compte, ses conséquences au raisonnement surpris. Mais, il faut bien l'indiquer, c'est commettre un contre-sens violent que traduire : *Imus ad urbem istam*, par : *Revenons dans la cité*. — *Imus* veut dire :

« Nous allons, » — et non pas : « Allons ! », encore bien moins : « Entrons » — *Ad istam urbem* « vers la ville, » — et non pas : « dans la cité, » c'est-à-dire tout au rebours de la route indiquée nettement par le poème, qui précise la voie du cortège, — *Scandimus*, quand il gravit le tertre Saint-Michel, — et donne le signal du retour, *hinc veniamus*, quand il repart pour Saint-Maurice, où certes on ne peut pas soutenir qu'il soit à cemoment-là arrivé.

Encore une fois, c'est l'évidence ou je suis fou. Je n'insiste pas, ayant d'ailleurs tout d'abord mis le poème entier, texte et traduction, sous les yeux des juges.

## IV.

Que nous veut donc ce placage épisodique, final imprévu d'un chant tout mystique, qu'il bouleverse et prolonge à contre-temps dans des fioritures hasardées ? Ce verbiage, dont on n'expliquera pas la place, ne résiste pas à l'examen, qui soulève bien vite une accusation de faux. Me va-t-il falloir reprendre encore l'un après l'autre tous les détails qui me l'ont démontré ? — J'avais laissé à dessein de côté et évité dans ma traduction un argument, que celle de Dom Chamard accentue très-nettement et à mon avis très-justement et qui à lui seul paraît péremptoire. « Tout ce que l'enceinte de la ville d'Angers renferme d'âmes » consacrées à Dieu s'unit pour entonner d'un cœur dévot les » pieux cantiques, » dit-il en traduisant les vers qui préludent à l'énumération des paroisses. Or, est-il besoin de rappeler qu'au IX<sup>e</sup> siècle pas une des églises citées, — Saint-Maurice excepté et, si l'on veut, Saint-Aignan, — n'était comprise dans l'enceinte de la ville, et que même la dernière enceinte, celle du XIII<sup>e</sup> siècle, laissait encore en dehors tout au moins Saint-Serge ? — J'ai soutenu par contre qu'au IX<sup>e</sup> siècle non plus il n'était pas possible d'admettre l'existence de tant de paroisses, constituées pour le plus grand nombre seulement au XI<sup>e</sup> siècle. Sur ce le Révérend Père : « Mais qui a dit que *plebs* ne s'appli-

» quait, surtout en langage poétique, qu'aux habitants d'une  
 » paroisse constituée? Pourquoi pas à l'assemblée des moines  
 » et aux serviteurs d'un monastère? Ce dernier sens est évidem-  
 » ment le seul vrai... M. Port croit-il donc que les moines  
 » s'abstenaient d'assister aux processions publiques! » — J'ai  
 réponse et sans peine : J'applique ma thèse aux mots et non les  
 mots à ma thèse. Je donne à *plebs* le seul sens qu'il puisse  
 prendre ici, celui que M. Godard lui donnait il y a 40 ans (1) et  
 qu'il tenait de Dom Gardereau, le confrère et frère de Dom  
 Chamard à Solesmes, ou pour mieux dire, tout simplement le  
 sens que le poème prend soin de définir. Où jamais *plebs* a-t-il pu  
 s'appliquer à une procession de moines, même escortés de leurs  
 serviteurs? Et comment l'appliquera-t-on par exemple dans ce  
 système à Notre-Dame? — ou, plutôt comment ne voit-on pas que  
 le commentaire en est donné ici même par ce défilé annoncé des  
*prêtres* — [et non des moines], — du *peuple entier*, chrétiens et  
 chrétiennes : *Ecce SACERDOTUM turbæ, popularis et aula... Sexus  
 uterque...* Voilà la paroisse, la *plebs* déterminée, sans autre  
 imaginative. — A ces arguments généraux que je tiens pour  
 inattaquables, s'ajoute l'étrangeté du dénombrement, dont je  
 ne veux répéter que deux exemples, là où un seul suffit à la  
 contestation. Cette paroisse de Notre-Dame, où précisément, je  
 le répète, il ne peut être question, j'imagine, de voir figurer  
 dans la *plebs* ni moines ni chanoines, — couverte de bois  
 jusqu'aux rives de la Maine, n'existait pas au IX<sup>e</sup> siècle.  
 Jusqu'au XI<sup>e</sup> tout ce territoire dépendait de celle de Saint-Pierre  
 et encore au XII<sup>e</sup>, quand il s'agit de déterminer les limites des  
 droits respectifs sur Saint-Jacques, contestés entre le Ronceray  
 et Saint-Nicolas, les chanoines de Saint-Pierre sont appelés  
 à témoignage entre les deux églises nouvelles créées sur son  
 territoire antique (2). Au dire même de Dom Chamard (3), la

(1) T. I, p. 207.

(2) *Convocatis etiam canonicis beati Petri de quorum jure utriusque  
 ecclesiæ parochia processerat* (Ch. orig. de S. Nicolas).

(3) « Quiconque est tant soit peu versé dans l'étude des monuments des  
 » premiers siècles de l'Eglise, sait qu'on appelait *basiliques* les églises des  
 » cimetières et des monastères. »

basilique ruinée, dont parle la charte de 1028, ne pouvait être qu'une église de cimetière. Car d'un monastère ici l'opinion serait nouvelle. — Pour ce qui est de l'invention de Saint-Aignan, la certitude est plus complète encore. — « Ce ne fut *jamais* », — ai-je dit, — « qu'un petit prieuré de l'abbaye de la Roë, dont le nom » est mentionné pour la première fois en 1032. » Je croyais cet énoncé suffisamment clair, pour être, s'il est besoin, directement contesté ; mais non. Dom Chamard tient à « formuler » l'objection en ces termes : Saint-Aignan, au commencement » du XII<sup>e</sup> siècle avait si peu d'importance qu'il fut donné, comme » prieuré à l'abbaye de la Roë. Donc il n'existait pas au IX<sup>e</sup> siècle. » — Puisqu'il m'en laisse le soin, je crois qu'il est facile d'apprécier ce procédé commode de raisonnement qui consiste à esquiver l'objection ou à la transformer, ce qui revient au même ; — et il ajoute, poursuivant sa piste, non la mienne : « Combien de monastères très-florissants au début du IX<sup>e</sup> siècle, » qui n'étaient plus au X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> que de simples prieurés ! » Ligugé en est un exemple entre mille. » — Hé oui ! certes, et Saint-Maur, que je connais mieux encore. Mais mon savant antagoniste, qui a consacré une partie de sa vie à la recherche des origines de l'église angevine, au lieu de ces théories en l'air, auxquelles personne ne contredit, ne voudrait-il pas aborder de plain-pied le modeste problème débattu entre nous ? Est-ce à lui que l'idée viendra jamais de soutenir qu'à une date quelconque antérieure au XI<sup>e</sup> siècle, un monastère inconnu s'est caché au cœur de la cité antique, à cent pas à peine et dans l'ombre de Saint-Maurice, et y a vécu tout au moins quatre siècles ignoré de tant de documents éclatants ? — Et, singularité plus étrange encore, cette fondation de notre église primitive se révélerait sous le vocable... de Saint-Aignan ! un saint qui ne figure même pas sur la « *Liste des Saints honorés en Anjou*, » qu'a rédigée Grandet et que donne Dom Chamard (1) ! — Tout au contraire c'est le patron populaire des confins du Maine et de la Bretagne, surtout du Craonnais et des environs de l'abbaye de la Roë ; —

---

(1) T. I, p. 439.

et ce prieuré, dont le nom n'apparaît qu'un siècle après la prédication de Robert d'Arbrissel, était sans doute la maison où descendait l'apôtre à ses fréquents séjours dans la cité, et dut certainement à lui ou à ses chanoines l'importation pour sa chapelle de ce vocable étranger.

## V.

Je ne veux pas reprendre, encore moins retirer ce que j'ai dit des autres églises, pas même de Saint-Michel du Tertre, quoique j'y aie été mal compris(1). Ma conviction repose ici sur des déductions et des rapprochements de textes ou d'idées, qu'il serait trop long d'énoncer, pour n'aboutir en somme qu'à des conjectures. C'est comme simple conjecture aussi que j'ai cru saisir la pensée dont s'inspire le faussaire, et dénoncé l'introduction d'un plaidoyer subreptice dans la cause si longtemps pendante entre Saint-Maurice, dont l'éloge exalté couronne l'œuvre, et Saint-Pierre, désigné comme la plus humble des maisons monastiques. C'est affaire, je l'admets très-bien, d'appréciation, et pour ce qui est de Saint-Maurice, si Dom Chamard n'a pas le même sentiment que moi sur l'intention de phrases que nous comprenons de même, je ne puis que répondre là où il me corrige sur Saint-Pierre (2). — « Le mot *cella*, — me dit-il, — au commencement du ix<sup>e</sup> siècle, » pas plus qu'à la fin du vi<sup>e</sup> siècle n'était nullement un terme d'une » pitié particulière. Il signifiait monastère en général et monastère » d'une importance moins considérable en particulier. » — Et en note : V. Du Cange au mot *cella*; S. Greg. Tur. De Glor. Confess.

---

(1) « Inutile d'insister sur le surnom *de Tertro*. Est-ce que le poème mentionne ce surnom, qui peut-être n'a été donné que plus tard ? » — Mon objection est celle-ci : Le texte du poème rappelle le surnom donné par les textes du xvi<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle à cette église, *Stus Michael ad clivum* ou *de clivo*, — tandis que les documents du xiii<sup>e</sup> siècle, les plus anciens, où le surnom se trouve, disent *de Tertro*.

(2) En termes même qui détonnent sur la convenance parfaite de la discussion : « Vraiment on hésite à répondre à de telles paroles. J'aime à croire que » M. Port ne les a pas pesées avant de les écrire. »

c. LXXX ; *Vita S. Paterni* n° 3 ; *Vita S. Leobini* n° 3 ; *Vita S. Aredii* n° 4 et 54, etc., etc. » — Mais par contre-temps, dans sa dissertation déjà citée de ses *Vies des Saints* : « L'église Saint-  
 » Pierre, — écrit le même auteur, — est appelée *cella*. C'était le  
 » nom des collégiales au IX<sup>e</sup> siècle. Mabillon, *Præf. ad. Sæc. V.*  
 » *Act. SS. O. S. B.* p. xxxiv, n° 53. *Conc. Aquisgran.* (816)  
 » can. 45. » — Qui ne serait embarrassé à comparer tous ces  
 textes et à choisir surtout entre ces deux solutions si affirmatives  
 et si contradictoires. J'ai traduit par « l'humble temple, » que je  
 commente, en accentuant à dessein la pensée de l'hymne, par  
 « le plus humble des refuges » et je me rassure en me référant  
 tout simplement à Mabillon, non pas consulté dans des disserta-  
 tions lointaines mais écouté ici même sur la question spéciale  
 qui nous préoccupe et sur ce vers contesté, où il remarque tout  
 le premier, sans doute frappé, comme moi, de quelque singu-  
 larité non pas seulement sur le mot *cella* mais sur les deux vers,  
 qui le qualifient, « combien l'expression indique ici une petite  
 » maison de moines (1). »

## VI.

J'aborde et n'ai pas oublié une objection intéressante, qui  
 m'aurait pu troubler avant toute étude, mais qui se dissout  
 d'elle-même après cette discussion. Le principal argument, qui  
 fait attribuer l'hymne — et l'hymne entière — à Théodulfe et qui  
 prétend en garantir l'authenticité, est une citation tirée des lettres  
 de saint Loup : « *Nundinas*, — écrit-il à un disciple, — est un  
 » mot que j'ai rencontré dans une pièce de Théodulfe, avec la  
 » pénultième longue (2). » — Et immédiatement l'on allègue que le  
 mot se retrouve ainsi dans l'éloge de la ville d'Angers : *Fruge,*  
*ope, NUNDINIS...*

En l'état où j'ai mené la question, quand il est démontré, —

(1) *Quæ satis innuunt exiguam monachorum cellam tunc fuisse [ecclesiam S<sup>u</sup> Petri]. Ann. ord. S. Ben., t. II, p. 465.*

(2) *NUNDINAS in Theodulfi carmine legi producta penultima. Lupi Epist., XX, ap. Duchesne, Hist. Franc. Script. II, 740.*

ou bien tout est à refaire, — que l'œuvre discutée s'est formée de deux pièces disparates, ce texte, qui appartient à la seconde, reste sans vertu pour l'attribution de la première, à laquelle elle devient tout étrangère, — et pour ce qui est de sa valeur propre, elle se trouve, jusqu'à démonstration nouvelle, compromise avec la sincérité suspecte des détails qui l'entourent. L'hymne *Gloria, laus*, est de Théodulfe, dit-on, parce que le mot cité par saint Loup, se rencontre dans l'hymne, telle quelle, donnée par Sirmond; mais cette partie de la pièce, où il figure, n'est qu'une applique, — authentique ou non, — certainement déplacée, — et que je soutiens de main de faussaire. — Et avant cet argument-là, qui ne me semble pas souffrir de réplique, n'aurais-je pas dû dire d'ailleurs que la citation même n'est qu'un emprunt forcé et qui n'a pas cours ici? *Nundinas* n'est pas *nundinis*, et quand saint Loup alléguait son auteur, il se référerait sans aucun doute à un vers présent à sa mémoire, qui portait non pas *nundinis* mais *nundinas*.

Se retrouvera-t-il, ainsi employé, dans les œuvres de Théodulfe? A peine ai-je eu le loisir de feuilleter rapidement les imprimés à portée de ma main; mais là ou dans les manuscrits je n'en fais pas doute, me rappelant que plus de la moitié de ses poésies restent encore inédites. L'habile homme, qui s'ingéniait à cette maladresse plus ou moins désintéressée, connaissait cette donnée fournie par saint Loup et restée sans attache publique, et en a fait une recommandation pour le chef-d'œuvre qu'il lançait dans le courant littéraire.

## VII.

Mais dans les manuscrits, tout en même temps, je prie qu'on cherche donc mieux et qu'on découvre, s'il est possible, une trace quelconque de ce beau morceau de poésie, qui surgit si bien à point en pleine lumière et dont pourtant nul n'a entendu parler avant le xvii<sup>e</sup> siècle? Eh quoi! les manuscrits de Théodulfe abondent de toutes mains et de toutes dates, contemporains même

de l'auteur, — et partout, où se rencontre la fameuse hymne *Gloria, laus*, — je dis : partout, — elle s'arrête à intervalles inégaux mais tout au plus loin sur le 36<sup>e</sup> vers : *Continuo ut valeant.....*, sans indice aucun nulle part de cette tirade, qui en a fait si bizarrement une Angevinerie ! Avant Sirmond personne oncques ne s'en autorise. Sirmond l'imprime, — et le manuscrit qui lui sert, original ou copie, dont il n'indique même pas l'origine, n'est plus revu par personne et ne se retrouve plus, ni nul autre pour le remplacer. Aucun éditeur avant lui n'en a donné davantage, que les manuscrits encore aujourd'hui connus ; et du temps même de Sirmond, les savants, qui réimpriment par deux fois dans la Bibliothèque des Pères (1) la pièce en question, se bornent par deux fois — est-ce « inadvertance impardonnable, » comme dit Dom Rivet (2) ? n'est-ce pas défiance critique ou soupçon de la fraude ? — à l'ancien texte, dédaignant le complément nouveau !

Et il ne suffit pas de se payer de cette explication spécieuse, que le début seul intéresse l'Eglise universelle, et que « dans » chaque église on s'est contenté de copier les vers que l'on » avait résolu de chanter, » laissant le reste à la liturgie angevine. Il n'en est pas autrement des manuscrits de l'église d'Angers que de ceux de Paris, de Saint-Gall et d'Allemagne. L'hymne existe, oui, — la chance m'est heureuse, — dans un manuscrit de Saint-Aubin d'Angers, et Dom Chamard m'y renvoie. Mais que mon très-honnête et très-honoré critique me permette encore ici de le prendre en faute, sur la foi sans doute de quelque note relevée autrefois de main hâtive. — Il a affirmé à deux reprises qu'on trouve là, dans un manuscrit du XI<sup>e</sup> ou même du X<sup>e</sup> siècle, l'hymne entière (3) ! L'argument eût mérité d'être développé ; car il suffisait à détruire ma thèse ; mais voici où il tombe ruiné,

(1) *Bibl. Pat. Par.* VIII, 848 ; XVI, 268.

(2) *Hist. litt.*, t. IV, p. 467.

(3) « Si cette partie est une superfétation elle est fort ancienne, car on la trouve dans l'un des plus anciens mss. de la Bibliothèque d'Angers, dans le » *Missale vetus* de Saint-Aubin, p. 110, et qui est au moins du XI<sup>e</sup> siècle. » — Dans les *Vies des Saints* une note, p. 379, y renvoie déjà.

entraînant avec lui la doctrine qui s'y fonde. Autant que de raison, on peut le croire, et m'y « écarquillant les yeux, » j'ai tourné et retourné le *Missel* à la page indiquée et ensuite page à page : l'hymne s'y trouve, oui..., tout entière ? oh non ! tant s'en faut, — non pas même le début complet, — mais simplement les 8 premiers vers (1).

J'ai peur d'avoir trop raison, — avec l'espérance pourtant d'être compris et pardonné. Dom Chamard, en s'attaquant franchement à ma modeste dissertation, qui certes ne le visait pas, a dû s'attendre à ma réplique ; j'espère qu'il la tiendra pour loyale et suffisante et qu'il y reconnaîtra peut-être le sentiment d'honnête joie que j'éprouve à rencontrer devant moi un adversaire tel que lui. Je proteste au moins que d'intention tous mes coups s'adressaient non à lui mais à sa monture et que je serais aussi affligé d'avoir blessé le Révérend Père, qu'heureux, si je pouvais croire, — dans quelque illusion de « notre ignorance native », — l'avoir pour un instant désarçonné.

CÉLESTIN PORT,  
Correspondant de l'Institut.

---

(1) Le texte même en est presque informe. Je le reproduis pour la curiosité :

*De introitu in ecclesia sive ad portam civitatis*

—  
*Israhel es tu rex Davidis set inclita prores,  
 Nomine qui in Domini, rex benedicté, venis.  
 Gloria, laus et honor tibi sit, rex Christe redemptor,  
 Cui puer ille decus prumpsit ossanna pium.  
 Cetus in excelsis te laudant celitus omnis,  
 Et mortalis homo et cuncta creata simul.  
 Gloria, laus !  
 Plebs ebraea tibi cum palmis obviam venit,  
 Cum prece, voto, imnis adsumus ecce tibi.  
 Gloria, laus !*

L'abbaye de Saint-Pierre de Solesmes a eu la douleur de perdre, le 29 octobre dernier, son abbé, le Révérendissime et très regretté Père Dom Louis-Charles Couturier, supérieur général des Bénédictins de la Congrégation de France, consultant de la Sacrée Congrégation de l'Index, chanoine d'honneur des églises du Mans, de Vannes et de Langres. Dom Couturier, né à Chemillé-sur-Dême, au diocèse de Tours, le 12 mai 1817, fit une grande partie de ses études au collège de Combrée, diocèse d'Angers. Après avoir professé l'histoire dans ce même collège, il prit l'habit monastique le 7 septembre 1854 et fit profession le 29 juin 1856. Directeur du noviciat, puis prieur de Solesmes, il fut élu abbé après la mort de Dom Guéranger, le 11 février 1875, et intronisé le 13 du même mois. Sous sa pieuse et ferme direction, malgré les épreuves subies et les difficultés suscitées de divers côtés, Solesmes resta un foyer de lumière, de théologie, de foi et d'érudition. Il avait pris à tâche de développer les traditions de restauration de la Congrégation des Bénédictins en France. Ses œuvres s'étendaient et prospéraient. Il avait rétabli et repeuplé le monastère de Saint-Dominique de Silos en Espagne. Sa devise était : *Consortia tecla*, et une ruche d'abeilles figurait dans son blason. Ses obsèques ont eu lieu à Solesmes, le 4 novembre, dans l'église abbatiale de Sainte-Cécile, en présence d'une nombreuse assistance de prélats, d'ecclésiastiques, de moines et de laïques. M<sup>sr</sup> l'évêque du Mans a prononcé une touchante allocution. L'inhumation a eu lieu dans la chapelle des religieux, au cimetière paroissial.

Le 23 décembre, M<sup>sr</sup> Freppel a prononcé une magnifique oraison funèbre et a rappelé en termes éloquentes les hautes vertus de Dom Couturier.

Un groupe de religieux, sous la direction du Révérend Père Dom François Chamard, bien connu des lecteurs de la *Revue de l'Anjou* par ses remarquables travaux d'érudition, s'est récemment établi à Saint-Maur-sur-Loire, où, dès l'an 551, le grand saint qui lui a donné son nom avait élevé une abbaye célèbre connue à l'origine sous le nom de monastère de Glanfeuil et reconstruite à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle par l'architecte Parage, d'Angers. La Révolution en avait dispersé les moines en 1790, comme dans le reste de la France.

.\*.\*

M. C. Ballu, dont nous avons déjà signalé les savantes recherches, vient de publier, dans les *Annales de la Société*

« Si vous saviez quel affectueux intérêt Léon XIII porte à la France? « Que ne ferais-je pas pour sa prospérité », me disait-il, d'une voix émue et touchante! Et, comme je m'excusais de lui parler si librement de nos tristesses, de nos inquiétudes, des causes principales de nos malheurs : « Les Evêques sont les frères du Pape, répondit-il; ils doivent le renseigner... »

« A ce sujet, mon auguste interlocuteur me couvrit de confusion, en me donnant une preuve de confiance que je ne saurais divulguer. Mais, « s'il est bon de tenir caché le secret du roi, il y a de l'honneur à découvrir et à publier l'affabilité » et même les tendresses du Pontife, qui, au cours de deux audiences privées, me tint sous le charme d'un entretien ravissant. Il l'eût prolongé, si, par discrétion, je n'avais pas cru devoir lui demander la permission de ne point abuser ainsi de son extrême condescendance. »

### Une Conversion

Parmi les conversions qui ont été opérées en Angleterre ces temps derniers, on doit signaler particulièrement celle du Rév. B. W. Maturin, un des prêtres les plus connus de l'Eglise anglicane.

Le Rév. Maturin appartenait à la Société de Saint-Jean-l'Evangeliste dont les membres sont communément désignés sous le nom des « Pères de Cowley ». Cowley est un faubourg d'Oxford où se trouve la maison-mère de la communauté. Le nouveau converti est âgé d'environ cinquante ans. Il était regardé, parmi ses coreligionnaires, comme un des meilleurs prédicateurs de l'époque et exerçait une grande influence dans le monde pieux de la haute Eglise.

Le P. Maturin est Irlandais d'origine; son père, le docteur Maturin, était très connu à Dublin. Il a commencé à acquérir une réputation d'orateur en Amérique, à Philadelphie, où les Pères de Cowley desservent une église. Depuis, il a beaucoup prêché en Angleterre, principalement des retraites et des missions. Sa conversion n'a surpris personne ni chez les catholiques, ni chez les anglicans, car depuis quelques années, le bruit en avait couru plusieurs fois.

Le Rév. Maturin a fait son abjuration, il y a une quinzaine de jours, entre les mains d'un Père de la Compagnie de Jésus.

### Nos compatriotes

Nous apprenons que Dom François Chamard a été nommé, le 28 février, prieur de l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé.

Dom François Chamard, né à Cholet le 16 avril 1828, a fait ses études au collège de Combrée. Il résida à l'abbaye de Solesmes de 1854 à 1859, puis à celle de Ligugé de 1865 à 1890. Le 11 juillet de cette année, il était nommé prieur de Saint-Maur de Glanfeuil, charge qu'il occupa jusqu'au 25 mai 1894. En 1894-1895 il exerça les fonctions de prieur de Saint-Wandrille. Depuis deux ans, il était revenu à Ligugé où le R. P. Abbé, dom Bourigault, également enfant de l'Anjou, l'avait chargé de la direction de l'œuvre de Saint-Martin.

# LETTRE A DOM CHAMARD

## SUR UN DERNIER GALLICAN

---

*Paris, ce 25 août 1901.*

**MON TRÈS RÉVÉREND PÈRE,**

En insérant dans la *Revue de l'Anjou* l'étude intitulée *Henri Bernier, chanoine d'Angers*, je me proposais de recueillir des corrections et des suppléments d'information pour l'édition définitive d'un travail très délicat. Mon but s'est trouvé atteint. Tout le long de la publication, on m'a fait l'honneur de me communiquer des renseignements qui m'avaient échappé. Après son achèvement, j'ai eu la bonne fortune d'une critique d'ensemble, et c'est vous-même qui me l'avez accordée. J'en remercie d'autant plus Votre Paternité que je ne croyais pas devoir y compter.

Un petit livre nous sépare. J'y ai jeté sur votre méthode historique une lumière telle qu'elle semblait devoir me priver de vos appréciations et de vos souvenirs touchant le chanoine Bernier. Il me paraissait que, du moment que vous vous dispensiez de vous expliquer sur la question, très grave à vos yeux, de l'apostolicité des églises de France, vous ne pouviez prendre la plume à mon sujet sans avoir l'air de rechercher une revanche sur un autre point où vous me croiriez faible et attaquant. L'étude que vous m'avez consacrée dans la *Revue de l'Anjou* des numéros de mars-juin 1901 a confondu, je l'avoue, la plus grande partie de mes conjectures.

Vous paraissez croire, il est vrai, que j'ai insulté le fondateur de votre congrégation, et, comme vous lui êtes resté absolument fidèle, vous le voulez défendre. Vous n'aviez point manqué non plus à ce devoir en 1889, dans des circonstances qui ont trop de rapport avec celles d'aujourd'hui pour qu'il ne soit pas utile de les rappeler. M<sup>sr</sup> Duchesne avait écrit un article nécrologique sur le cardinal Pitra : « Pendant que dom Guéranger, disait-il, se dépensait dans des controverses incessantes qui devaient donner à la nouvelle congrégation bénédictine un pli assez fâcheux, dom Pitra se consacra tout entier à l'érudition ecclésiastique. » Cette phrase vous parut scandaleuse et impie ; vous publiâtes, avec commentaires, les brefs louangeurs consacrés par Pie IX à la mémoire de votre vénéré père, et vous attaquâtes très vivement la foi catholique et les convictions de M<sup>sr</sup> Duchesne.

La meilleure partie de la polémique que vous menâtes alors, je l'ai retrouvée dans vos articles de la *Revue de l'Anjou*. Aussi je pensai tout d'abord mettre, simplement et pour ne plus m'en occuper d'ici longtemps, cette seconde édition d'un vieux plaidoyer à côté de la première. Mais, depuis, j'ai réfléchi qu'il ne serait pas inutile de reprendre avec vous la discussion de quelques textes con-

cernant le chanoine Bernier, et même, l'occasion se présentant, de défendre un peu ma pauvre personne. Vous ne vous arrêtez pas, en effet, à m'accuser « d'user et d'abuser contre tout droit » de lettres absolument intimes et secrètes (*Revue* citée p. 236 et 397). Vous allez jusqu'à juger ma conduite inqualifiable : « On se demande, vraiment dites-vous, quel but veut atteindre M. l'abbé Houtin par cette publication » (p. 235). Cette publication, mon Très Révérend Père, se rattache à un groupe d'études qui n'a rien de mystérieux. Prêtre de l'église d'Angers — où toute ma vie semblait devoir s'écouler — et professeur d'histoire dans un de ses petits séminaires, je crus pouvoir consacrer mon peu de loisirs à connaître des personnages et des faits sur lesquels j'entendais porter des jugements très différents et sur lesquels j'avais moi-même à m'exprimer. Si entachée qu'elle ait été des illusions de la jeunesse — la suite des événements l'a prouvé — c'est de cette idée que sont sorties mes études sur *Le petit séminaire Mongazon*, *Les Origines de l'Église d'Angers*, *La Controverse de l'Apostolicité des Églises de France*, *Dom Couturier, abbé de Solesmes*, et enfin, *Henri Bernier, chanoine d'Angers*.

Pour moi, mon Très Révérend Père, cette dernière étude représente tout simplement la carrière d'un gallican et des scènes de la vie ecclésiastique au XIX<sup>e</sup> siècle. Les luttes qui y sont racontées ont été combattues dans tous les diocèses de France et même dans toute l'Église catholique. Celles qui réunirent en Anjou le restaurateur des moines, dom Guéranger, Jules Morel, le panégyriste de l'Inquisition, le célèbre politique Falloux, le chevaleresque comte de Quatrebarbes, Freslon, un ministre de la deuxième République, M<sup>sr</sup> Angebault, un évêque qui représente si parfaitement l'épiscopat de ce temps, le vénérable père Gautier, de la Société de Jésus, ne me semblèrent pas banales, et c'est pourquoi j'en ai tracé le tableau. Il

m'est arrivé quelquefois de prendre parti. C'est qu'alors je croyais que les documents forçaient absolument le jugement et l'expression. Autrement j'ai laissé chacun libre de s'édifier des pièces authentiques que je rapportais, le plus souvent intégralement jusqu'à l'encombrement. Voir des thèses dans cette œuvre narrative et descriptive, y découvrir surtout la défense du gallicanisme, le panégyrique de ceux qui ont été « frappés définitivement par le Saint-Siège et l'Église entière réunie en concile œcuménique » (*Revue* citée, p. 236), c'est transporter dans une étude objective ses propres préoccupations. Si, malgré ses fautes et ses défauts, le pauvre prêtre dont j'ai écrit la vie vous paraît rester trop sympathique, c'est sans doute un peu à cause de la comparaison qui s'établit entre lui et ses adversaires, et c'est surtout à cause de l'acharnement avec lequel ils l'ont poursuivi. Que vous discutiez encore sa mémoire, je n'en ai cure ; je vous l'abandonne absolument. Le public aura bientôt sous les yeux tous les documents de sa vie, il jugera. Le verdict ne m'inquiète pas. Seulement, comme de cette histoire il ressort une forte moralité — entre autres enseignements, le danger de confondre la religion avec le fanatisme, la foi avec la politique, les questions de doctrine et d'histoire avec les haines de particuliers et de coteries — je ne suis pas fâché d'avoir écrit ; je le serai moins encore quand aura paru l'édition complète et définitive.

Ce que vous dites reconnaître, mon Très Révérend Père, de plus net dans mon œuvre, c'est le désir de « dénigrer et de ridiculiser même le restaurateur de l'Ordre des Bénédictins de France » (p. 236 et 410). Où vous a-t-il été possible de découvrir cette idée ? Si dans *Henri Bernier* ma pensée sur dom Guéranger ne vous semblait pas assez claire, il fallait la compléter par quelques endroits plus explicites de mes autres publications bien que vous ayiez peu d'intérêt à les faire connaître. C'était une affaire de

justice, d'autant plus que leur rédaction, postérieure à celle de *Henri Bernier*, représente le dernier résultat de mes informations. Or, qu'ai-je écrit ? J'ai appelé dom Guéranger « le docteur de la liturgie romaine » (*La Controverse*, p. 13). Dans deux pages (p. 244-245), que vous me citez comme si je ne les connaissais pas, vous ne réimprimez rien de plus que les pièces justificatives de mon jugement. Un peu plus loin (p. 248), en résumant la vie de votre premier abbé, vous vous exprimez de la sorte : « Mandat apostolique au début et parfait accomplissement de sa mission au plus grand profit de la science ecclésiastique, des intérêts de la religion et du Saint-Siège, telle est, d'après le Vicaire de Jésus-Christ lui-même parlant à toute l'Église, l'opinion que l'on doit avoir de la carrière parcourue par le restaurateur de l'Ordre bénédictin en France. » Je connaissais, mon Très Révérend Père, les actes pontificaux que vous interprétez ainsi ; mais, il est vrai ne les prenant point pour une canonisation infaillible, je ne les ai appelés que des « louanges très accentuées » (*Dom Couturier*, p. 45). Cependant ailleurs, après avoir reproduit un éloquent panégyrique de dom Guéranger par M<sup>sr</sup> Freppel, j'ai dit : « Des théologiens ne peuvent aspirer à un plus magnifique éloge : c'est presque l'auréole des docteurs de l'Église, objet de l'admiration et de la pieuse ambition du grand abbé. Et cette couronne de titres d'honneur est d'autant plus glorieuse qu'elle correspond parfaitement à son programme formulé peu à peu et de plus en plus nettement de 1834 à 1849 » (*La Controverse*, p. 17). Mes expressions sont-elles donc très éloignées des vôtres ? Et, si dans *Henri Bernier* dom Guéranger paraît peu exactement renseigné sur l'état d'âme de son adversaire et entraîné par l'ardeur de la polémique, à qui faut-il s'en prendre ? Est-ce moi qui suis l'auteur de ses lettres ? Quel homme ayant le sens de la vérité accuserait de « dénigrer et de ridiculiser » saint

Jérôme l'historien qui le montrerait âpre à la controverse? Mon très révérend contradicteur, vous supposez (p. 235) que j'ai voulu abaisser votre cher père pour décerner une auréole de gloire au chanoine Bernier, parce que celui-ci fut supérieur d'une institution où, à un demi-siècle de distance, j'ai été professeur. Vous n'avez point pris assez garde, il me semble, que l'accusation d'aberration d' « amour filial » pourrait être retournée contre vous par des gens peu logiques, sans doute ; mais, enfin, il en existe. . . .

C'est assez de préambule. Examinons les remarques que vous avez bien voulu faire sur le sens des documents dont je me suis servi.

## I

L'histoire de la réforme liturgique est l'objet de vos principales observations. Voyons d'abord celle-ci :

Dans une note, interprétant à *sa façon* une lettre intime de dom Guéranger à M. Jean-Baptiste de Rossi, M. l'abbé Houtin insinue que le Révérendissime Père Abbé de Solesmes fut blâmé à Rome, au début de ses polémiques. *Cela est complètement inexact*, dans le sens que l'on veut insinuer *dans un esprit de malveillance manifeste*. . . La constante fidélité avec laquelle M<sup>sr</sup> Fornari, Nonce du Pape à Paris, défendit l'Abbé de Solesmes contre les plaintes de plusieurs évêques de France, prouva assez que le valeureux champion des droits du Saint-Siège dans la question liturgique eut toujours pour le soutenir la consolation d'être en parfaite harmonie avec les sentiments et les désirs de l'autorité suprême (*Rev.*, pp. 251-252).

Mon Très Révérend Père, quand j'eus connaissance de la lettre dont j'ai fait, non pas une interprétation, mais une citation textuelle, je fus moi-même fort surpris. Je croyais auparavant ce que vous affirmez si énergiquement. Je demandai des explications et des preuves. *On m'en donna.*

Qui *on* ? Si vous y tenez absolument, je vous le dirai ; mais je préfère que ce ne soit pas aujourd'hui, et à la fin de cette lettre vous vous rangerez probablement à mon sentiment. En attendant, pour plus de clarté, je répète le texte de dom Guéranger :

J'ai conquis à Rome la France entière pour la liturgie en 1843 ; on a fait tout à Rome pour m'arrêter. On m'a désavoué, on a écrit des lettres bienveillantes à mes adversaires, jusqu'à ce qu'enfin, mon triomphe étant devenu évident par les faits, on m'a complimenté, on m'a loué, on m'a félicité, on m'a remercié.

Décidément ce petit mot *on* est d'un usage fort commode.

Il en fut de la polémique liturgique comme de celle du chant grégorien, et le démenti que vous m'adressez — je l'ai reçu le 15 mai — m'a semblé encore plus piquant quelques jours après, quand j'ai lu le bref du 17 mai envoyé par Léon XIII au troisième abbé de Solesmes. Le Saint-Père y constate que les livres de chant publiés par les bénédictins « se répandent déjà au loin, au grand jour, sous les yeux du public, et sont devenus en beaucoup d'endroits, d'un usage journalier ». Et le Saint-Père déclare ne pouvoir « qu'approuver le soin si diligent et si persévérant que les moines ont mis à rechercher et à publier les antiques monuments qui contiennent le chant sacré... » — Ce sont là incontestablement les compliments, les louanges, les félicitations, les remerciements. Mais, mon Très Révérend Père, oseriez-vous dire que les restaurateurs de ce chant ne se sont jamais considérés — à tort ou à raison, je ne l'examine pas — comme entravés, comme désavoués, et que leurs adversaires n'ont pas exploité contre eux des documents très favorables, très bienveillants ? Que firent les bénédictins quand ils se crurent ainsi « condamnés » ? Ils commencèrent la publication d'un recueil intitulé *Paléographie musicale*, dont

« l'objet initial était de montrer que les éditions de chant généralement en usage et même recommandées par la cour de Rome n'étaient ni conformes à la tradition, ni grammaticalement correctes... Pour ruiner les livres de chant édités à Ratisbonne, ils ont repris les choses de très haut. Ils ont voulu une démonstration complète et décisive, une victoire d'archange sur le dragon... Il y aurait un gros volume à écrire — et un volume bien amusant! — si l'on voulait faire l'histoire de cette lutte à laquelle ont pris part tour à tour des musiciens, des moines, des industriels, des hommes politiques, des journalistes : lutte pleine d'enseignements de tout ordre<sup>1</sup>. » Vous voudrez bien remarquer, mon Très Révérend Père, que ces dernières phrases ne sont pas de moi, mais d'un de vos amis, d'un homme compétent et renseigné. Vous penserez également que moi aussi je ne suis pas sans avoir rencontré des documents sur la question dans la correspondance du second abbé de Solesmes. Je n'en ai pas usé quand j'écrivis sa vie ; on ne voyait pas encore poindre à l'horizon le bref du 17 mai 1901 ; l'affaire était brûlante, irritante au suprême degré, et je crus nécessaire de ne la traiter qu'en passant. J'avais pourtant eu, à ce moment-là déjà, l'envie de comparer la lutte pour le chant grégorien avec celle de la réforme liturgique, dont elle n'est que le complément. Vous n'auriez pas pu m'attaquer comme vous le faites aujourd'hui.

Votre Paternité ne me récompense guère de la prudence et de la discrétion que j'ai montrées. J'aime à croire qu'en revanche vous voudrez bien ne point chercher à me convaincre d'impertinence envers le Saint-Siège dans la lettre que je vous écris maintenant. Elle est la vérité et il n'y a point de plus terrible manière d'attaquer le Saint-Siège que de laisser entendre qu'il peut craindre la vérité. Votre

<sup>1</sup> Jules Combarieu, *Revue de Synthèse historique* (1900), 1, p. 86-87.

école a tout fait pour le commettre avec l'histoire et la critique. . . . Mon Très Révérend Père, je m'aperçois que je reprends les idées déjà développées dans la *Controverse de l'Apostolicité*. Revenons à nos moutons.

Votre article dit et répète (pp. 389, 394) que la question liturgique fut complètement réglée par le bref du 6 avril 1842 adressé à M<sup>sr</sup> Gousset, archevêque de Reims. Vous ajoutez même : « M. Houtin fait semblant d'ignorer le bref de Grégoire XVI » (p. 405).

Permettez-moi de citer tout simplement à Votre Révérence une lettre que dom Guéranger écrivait en 1872 au cardinal Pitra :

Avant la réponse donnée par la Sacrée Congrégation au chanoine Lottin, du Mans, en 1852, Rome n'avait pas osé encore donner une réponse catégorique dans la question de la licéité des bréviaires diocésains. Les prêtres pouvaient donc être de bonne foi.

Le *Mémoire sur le droit liturgique* ne fut pas goûté de tout le monde à Rome, parce qu'il contenait quelque chose en faveur du droit des évêques ; il ne serait pas prudent d'en parler.

Veillez faire attention, mon Très Révérend Père, que ce jugement, dont je ne prends pas la responsabilité, est une citation et que ce n'est pas moi qui montre à Rome des gens désireux d'anéantir le « droit des évêques ». L'original de cette lettre je ne l'ai pas vu à Rome, comme bien vous pensez ; je ne la connais que par un recueil conservé à Solesmes. Vous pouvez en examiner l'authenticité que j'accepte pleinement. M<sup>sr</sup> Guibert, évêque de Viviers, écrivait à M<sup>sr</sup> Angebault : « Quand le Pape aura parlé, nous nous soumettrons quelles que soient ses décisions » (*Vie de M<sup>sr</sup> Angebault*, p. 251). Il semble bien que cette parole résume l'histoire de la controverse liturgique. De peur que vous ne m'accusiez cependant de n'exprimer là qu'une idée de fauteur d'hérésie, je dois

vous produire un témoignage non suspect. Dans une lettre écrite en septembre 1880, le cardinal Pitra reconnaissait qu'il n'avait « fallu rien de plus » qu'« un désir du Pape » « pour renverser tous les bréviaires gallicans ». Cette fois j'ai copié moi-même la citation sur l'autographe.

Arrêtons-nous une seconde là-dessus, mon Très Révérend Père. Si j'avais voulu établir laborieusement par une thèse en règle mes conclusions que la question liturgique ne fut pas réglée dès 1842, beaucoup de gens qui décident de tout sur la parole d'un « savant bénédictin » auraient considéré mon travail comme déplorable et injurieux pour le Saint-Siège. Mais voilà que justement, parce que je puis vous opposer immédiatement deux moines, ma position devient tout autre. Voyez donc à quoi tient la réputation d'un honnête homme !

Vous ne ménagez pas la mienne.

J'ai donné dans mon essai toutes les observations qui, à ma connaissance, ont été portées par des évêques sur la brochure du chanoine Bernier, intitulée *Humble remontrance*. Vous dites à ce propos :

M. Houtin cite avec complaisance quelques lettres de prélats qui approuvèrent cette déclaration (*l'Humble remontrance*). Il faudrait, POUR ÊTRE JUSTE, ajouter qu'il fut blâmé par un bien plus grand nombre d'évêques, et que plusieurs de ceux qui demeuraient alors attachés aux doctrines gallicanes, notamment M<sup>sr</sup> Régnier, les condamnèrent ensuite avec vigueur (p. 396, note).

Mon Très Révérend Père, je vous assure que j'ai cité sur cet opuscule toutes les appréciations que je connais. Si vous en savez d'autres, *pour être juste*, veuillez les publier ou me les communiquer. Je me ferai un devoir de les reproduire. Cette parole ne doit pas trop vous étonner, car j'ai tenu à donner, malgré sa longueur, la lettre où M<sup>sr</sup> Régnier, tout gallican qu'il était alors, blâme un peu le chanoine dans cette affaire. Qui croirait à vous lire que

j'aie cité une telle lettre ? En disant que M<sup>sr</sup> Régnier devint ensuite ultramontain, vous ne détournez pas la question sans aucun doute, mais peut-être l'élargissez-vous un peu trop. Je n'ai pas à montrer en détail les variations de tous les personnages qui défilent dans un demi-siècle de la vie du chanoine. Une bibliothèque n'y suffirait pas. J'ai cru devoir cependant esquisser les principaux changements d'attitudes ; le passage n'a pas eu l'heur de vous plaire. Je l'améliorerai, mon Très Révérend Père, dans l'édition définitive. Devrai-je pousser jusqu'à la fin de 1893 où des ultramontains de votre connaissance, et qui tiennent une bonne place dans les affaires Bernier, usèrent d'un langage fortement inspiré du pire gallicanisme ?

Passons à une autre de vos observations.

A propos de l'*Étude sur le Jansénisme*, publiée en 1857 dans la *Revue de l'Anjou*, il (M. Houtin) se permet des appréciations absolument inexactes sur les sentiments de l'Abbé de Solesmes, sur l'histoire de la grâce. On n'écrit pas l'histoire avec des racontars qui courent les monastères aussi bien que les salons. Dom Guéranger se faisait gloire de n'être ni *moliniste*, ni *thomiste*, mais de *l'école de l'Église* parlant par l'organe du Saint-Siège. Il avait seulement une préférence marquée pour la doctrine de saint François de Sales. Mais il *n'exécrait* aucun système approuvé ou toléré par l'Église. Il en déplorait seulement les *excès*, de quelque côté qu'ils vinssent (p. 414).

Votre Paternité se sert d'expressions dures, non pas seulement pour moi, mais pour ses confrères. Du moins sont-elles exactes ? J'ai dit ailleurs comment les moines de Solesmes notaient hâtivement et quelquefois à la dérobée les paroles de dom Guéranger, non seulement à ses conférences spirituelles, mais encore aux conversations des récréations. Ils rédigeaient ensuite ces notes pour les insérer dans des recueils plus ou moins complets, suivant le degré de leur bon zèle. Ce procédé m'a inspiré des réflexions que votre confrère dom Besse a bien voulu déclarer « judi-

« cieuses ». En voici quelques lignes : « Pleins d'esprit et d'une charmante facilité, les entretiens de Dom Guéranger seront d'un grand secours pour la compréhension de son caractère, l'explication de ses idées, la rédaction de son histoire. » Cela, mon Très Révérend Père, me parait d'autant plus vrai que dom Guéranger, inquiet de ce qu'on avait pu recueillir à son entretien, exigeait parfois le texte des notes, les revoyait, les approuvait ou les faisait corriger. Je possède, par exemple, dans mes papiers le texte ainsi revu par le père abbé d'une de ses conférences sur le livre du comte de Montalembert, *les Moines d'Occident*. Il est incontestable que les pensées exprimées là sont authentiques. Je possède également des notes sur le mystère de la grâce. Elles n'ont pas été revues par dom Guéranger, il est vrai ; mais celui qui les a prises, dans des circonstances graves, était le plus exact et le plus compétent de ses tachygraphes. De ces notes, j'ai tiré la phrase : « J'exècre les thomistes autant que le bréviaire de Paris. » Comme le propos vous semble un peu vif, vous le traitez de raconter courant les monastères, et vous me dites que ce n'est pas avec cela qu'on écrit l'histoire. Ce n'est pas un raconter, et les notes concernant dom Guéranger ne courent pas vos monastères. Il n'y a que les supérieurs qui en puissent voir la plus grande partie, et vous savez bien que, tout cardinal qu'il était, le cardinal Pitra n'obtint pas facilement la faveur de consulter quelques-uns des volumes les plus précieux de ce trésor.

Je suis absolument sûr, Mon Très Révérend Père, que dom Guéranger considérait les thomistes comme orthodoxes, mais je suis sûr aussi qu'il ne les portait pas dans son cœur. Au reste, désirez-vous plus de lumière sur ce point ? J'en puis faire le sujet d'un article. Il intéresserait beaucoup le public spécial qui lit certaines revues rédigées surtout par des jésuites ou des dominicains. Voulez-vous

demander aux uns ou aux autres, à votre choix, de publier cette étude ? Elle n'ennuierait pas leurs lecteurs.

En attendant, je ne retrancherai point de mon texte le mot que vous contestez. Il tient une bien petite place dans le chapitre *Jésuitisme et Jansénisme*, et tous les lecteurs croiront que, s'il y a là quelque chose à reprendre, ce n'est pas sur ce mot que vous auriez dû vous arrêter. Vous dites, il est vrai :

Quant aux aménités que M. Houtin répand contre l'abbé de Solesmes à propos de cette polémique, il est inutile de les relever ; elles ne méritent que le dédain (p. 415).

Votre Paternité a-t-elle eu raison de prononcer le mot de *dédain* à propos d'un de mes chapitres les plus importants et les plus documentés ? Le sentiment qui s'exprime de cette façon après cinquante pages de réfutation ne risque-t-il pas d'être pris pour de l'impuissance ? Oui, celui qui se sent vraiment le droit d'avoir du dédain se montre plus bref.

Je ne relèverai plus qu'un point. Après avoir parlé de l'opuscule du chanoine sur la Salette, vous ajoutez :

Que n'a-t-il pas dit dans son manuscrit le plus volumineux, mais resté inédit, dont le titre seul dénote les tendances ? (*Rev.*, p. 416).

Toujours les procès de tendances contre les vivants et les morts ! Mon Très Révérend Père, comment pouvez-vous parler ainsi de cette œuvre que vous ne connaissez que par son titre *Les Néo-catholiques* ? Comment pouvez-vous vous exclamer au sujet de ce que le chanoine y dit ou n'y dit pas ? Me citeriez-vous une seule ligne de ce manuscrit ? Me diriez-vous même où il se trouve ?

Tels sont les principaux points de votre critique sur

lesquels je crois devoir revenir. Vous les avez enchâssés dans un texte où vous reprenez en sous-œuvre l'histoire que j'ai racontée, comme si vous la saviez d'avance ou comme si vous en possédiez les documents. Cette narration diffère de la mienne et je proteste ici tout simplement contre votre récit qui fourmille d'inexactitudes, que je ne veux point prendre la peine de relever une à une. En voici des échantillons cependant. Vous dites de M. Bernier (p. 403) ; « Son mémoire sur l'*État et les Cultes* et le bruit qui circulait de son élévation à l'épiscopat l'avaient mis en relief », et vous expliquez par là qu'il ait pris part à une importante réunion épiscopale en juillet 1848. En juillet 1848, on ne savait pas encore que M. Bernier fût l'auteur de cette brochure. Ce fait, ainsi que la proposition à un évêché, ne fut divulgué que vers la fin du mois de septembre par l'indiscrétion de Bordillon. — Vous faites une citation (p. 404), que vous attribuez faussement à une lettre adressée à Freslon. — Même page, vous me chicanez pour avoir écrit : « Rome prenait partie pour l'infime minorité des évêques, ceux qui n'avaient pas adhéré au mémoire. » Mon Père, soixante-deux évêques de France avaient envoyé leur adhésion le 15 avril 1849. En supposant que les autres n'aient pas répondu plus tard ou aient tous répondu négativement, quelle proportion constituaient-ils à cette époque dans l'épiscopat français ? Enfin, Mon Très Révérend Père, pour avoir plus facilement raison de mon texte, vous allez jusqu'à forger des citations dont je n'accepte aucune-ment la responsabilité. Par exemple, après avoir reproduit, en les coupant et en les tronquant, quelques lignes (p. 416) de mon cru, vous m'en prêtez trois qui sont du vôtre. Vous ajoutez *entre guillemets* : « Aux yeux de M. Bernier, son opuscule, on le voit, était une lumière qui devait éclairer l'épiscopat français sur l'honneur de l'Église et le progrès de la foi. » Je n'ai pas dit cela. Ailleurs vous me prêtez bien pire. Je le constate sans aucune surprise, et les

lecteurs de la *Controverse de l'Apostolicité* ou de *Henri Bernier* n'en seront pas plus étonnés.

## II

Les très nombreuses inexactitudes de détail où vous êtes tombé dans l'étude de mon travail me font assez comprendre que vous n'en ayiez point aperçu le véritable sens.

Quel que soit le jugement que l'on croie devoir porter sur un personnage, si l'on veut en écrire la vie ou simplement en tracer l'esquisse, il me semble nécessaire de chercher en tout et partout son point de vue, de reconstituer le mobile de ses actions, la logique de ses raisonnements, d'entendre et même de parler sa langue. C'est ce que j'ai essayé de faire pour ce dernier gallican. J'ai tâché de me remettre dans son temps, dans son milieu, dans son état d'âme. Je suis entré dans des pensées, des considérations, des hypothèses gallicanes, où, le plus souvent que j'ai pu, j'ai employé des expressions empruntées au chanoine Bernier lui-même. Ayant à raconter des choses mortes, à moins de vouloir rebuter mes lecteurs dès la première page, je devais ressusciter ce monde disparu.

Vous vous êtes imaginé qu'il vivait encore, que je le continuais, et vous m'avez dénoncé avec la vigueur d'un inquisiteur de la bonne époque. Cette illusion n'a rien de troublant pour moi ; elle pourrait seulement m'émouvoir si d'autres l'avaient partagée.

J'ai déjà usé du même procédé critique — excusez-moi d'exprimer franchement la chose et le nom, mon Très Révérend Père, quoique les deux vous soient également odieux, — j'ai déjà usé du même procédé dans mes autres publications, et assez avantageusement, je crois. On trouve généralement que ma *Controverse* explique bien la men-

talité des écrivains légendaires et celle des vrais historiens. Tous ceux qui ont connu dom Couturier ont jugé très exact le portrait que j'en ai tracé; il n'y a eu de mécontents, comme aujourd'hui, que ceux dont mon exactitude dérange les petites affaires. Mais, de même qu'aujourd'hui vous me prenez pour un gallican à cause *du* Bernier, lorsque l'histoire du second abbé de Solesmes parut, beaucoup me prirent pour un moine et — le croiriez-vous, mon Très Révérend Père? — beaucoup prophétisèrent mon entrée prochaine dans votre congrégation.

Je vous entends me dire qu'il est éminemment louable de représenter ainsi les orthodoxes et les saints, mais qu'il est scandaleux, dangereux et d'un esprit faux de se servir du même moyen pour les hérétiques et les « réprouvés ».

Il y aurait beaucoup à causer là-dessus, mon Très Révérend Père. J'aime mieux ne pas commencer. Cependant, tout en voulant revivre le vieux chanoine, je n'ai point cessé de répéter et d'insinuer qu'il était gallican et que le gallicanisme est mort. Était-il besoin d'ajouter partout et bruyamment que les morts ne ressuscitent pas? Votre Paternité aurait-elle été satisfaite? J'en doute. En tout cas, elle m'a paru mettre un soin tout particulier à ne jamais voir ou comprendre les expressions qui montrent que je ne suis pas du tout la même personne que le chanoine Bernier. Pourquoi, par exemple, lorsque je marque ses erreurs, vous écrivez-vous: « M. Houtin lui-même signale cette allusion déplacée! (p. 391, note 1) »; « de l'aveu de M. Houtin! (p. 415, note 2) »..... Ma manière de parler aurait dû vous mettre sur la voie. Comment avez-vous pu prendre pour des dithyrambes des pages où l'admiration est fort tempérée?

Comment me reprochez-vous de ne pas toujours blâmer le chanoine Bernier quand vous ne m'avez pas reproché de ne pas blâmer ou même de ne pas discuter, comme ils

le méritaient, quelques actes et quelques opinions de dom Couturier ? Dans l'une et l'autre biographies, autant que je l'ai pu, je suis resté fidèle au principe *ad narrandum*. Pourquoi transformez-vous l'une en un scandale, quand vous avez laissé passer l'autre ?

Je pense que vous ne maintenez pas vos accusations de gallicanisme, et c'est pourquoi je n'insiste pas. Mais, si vous n'étiez point satisfait de ces explications, croyez bien que je ne me refuserais pas à les reprendre ou à en ajouter de nouvelles. Permettez-moi cependant encore d'observer que l'exercice de votre bon zèle à mon endroit ne me semble pas seulement peu fondé, il me paraît souvent singulièrement audacieux. A moins qu'elle ne me croie mal renseigné, je dirais par moments que Votre Révérence avance une affirmation uniquement pour être réfutée, et qu'elle me lance des traits uniquement pour que, d'un coup de main, je les pare et les lui retourne. — Dans la grêle de ceux dont il vous a pris fantaisie de m'accabler, il y en a deux que je ne puis pas honnêtement me dispenser de vous renvoyer. Oh ! je les renverrai seulement *de votre côté*, mon Très Révérend Père, n'aimant point les représailles, et sans chercher à vous viser personnellement, ce qui me serait beaucoup plus facile que vous ne pensez et ce qui me serait incontestablement permis après les libertés que vous avez prises.

Vous citez (page 405) un de mes mots gallicans sur « l'heure de l'unité et de la centralisation » romaines. Et vous ne craignez point d'user de sarcasme contre l'historien de dom Couturier. Le R. P. dom Besse était bien autrement prudent quand il exprimait son regret de trouver dans la vie du second abbé de Solesmes quelques constatations sur son opposition au couronnement de cette centralisation. « Y avait-t-il, disait votre confrère, y avait-il à consigner dans un ouvrage destiné au public des sentiments exprimés dans l'intimité de la conversation ou d'une correspondance

épistolaire ? » Là-dessus un autre bénédictin prit la plume pour m'envoyer ces quelques lignes :

Assurément vous n'auriez mécontenté personne en taisant ce point délicat, mais à ce compte le rôle de l'historien n'est plus de consigner le fond des choses dans leur intègre vérité, mais d'étaler un dehors incomplet, raccourci, et souvent faux et trompeur. . . Il y a mieux à faire que nos pieux et quelque peu hypocrites devanciers qui n'osaient pas dire. Si la charité y perd, la vérité y gagnera et, la vérité gagnant, il faudra bien un jour ou l'autre que les corrects d'apparence se résignent à le devenir au plus intime d'eux-mêmes<sup>1</sup>.

Il y a encore une page que vous attaquez bien témérairement, que vous citez bien perfidement. Vous avez écrit ceci après ce qu'il vous a plu d'en reproduire :

Un prêtre catholique ose s'approprier les sentiments d'un homme illustre, mais égaré par la passion de la colère, sous une influence funeste qui a conduit à l'apostasie ceux qui l'exerçaient, et, en l'année 1900, il écrit que le triomphe de la vérité sur l'erreur, sanctionné par le Concile œcuménique du Vatican, n'est dû qu'à *l'amour des nouveautés, à la vogue et à l'engouement*, produits « sous l'influence d'un prêtre breton dégradé par l'orgueil, et d'un noble piémontais *passionné pour des opinions* « fausses ». Ce n'est plus M. Bernier qui parle, c'est son panégyriste qui s'approprie ces idées condamnables et en prend la responsabilité devant le public. Dom Guéranger est vengé par les excès de son détracteur (p. 414).

Eh bien, mon Très Révérend Père, ce passage, non pas celui que vous arrangez, mais celui qui se trouve réellement dans mon texte, ce passage ne me semble, en effet, ni assez clair, ni assez courageux. Il n'est même pas d'un homme avisé. Pour être exact en montrant jusqu'au bout la liaison des idées et l'évolution des partis, pour être un historien inattaquable dont on n'ose toucher ni le texte ni

<sup>1</sup> Lettre du 29 janvier 1900.

la personne, voici ce que, sans aucun doute, j'aurais dû écrire, et voici la correction que je vous soumetts pour mon livre :

Rome répétait sans cesse ses censures, aux grands applaudissements des ultramontains de plus en plus nombreux, et déjà on pouvait entendre, sous différentes formes, un cri de stupeur : « De tous les mystères que présente en si grand nombre l'histoire de l'Église, je n'en connais pas qui égale ou dépasse cette transformation si prompte et si complète de la France catholique en une basse-cour de l'anticamera du Vatican <sup>1</sup>. » Comme rien ne faisait prévoir encore que l'auteur de ce jugement, qui n'a pas été dépassé par la rage des vieux gallicans, le comte de Montalembert, arriverait au même point que ses anciens ennemis, la transformation n'avait point atteint ses phases les plus curieuses. Mais qu'aurait pensé *le Bernier* s'il avait pu lire cette lettre de l'archevêque Lavigerie, écrite le 12 mars 1881 : « Nos ardentissimes... sont dans la voie des Tertullien, des Jansénius, de la Petite Église, et de tous ceux qui se sont permis de juger que le Pape, quel qu'il fût, était trop modéré, ou trop prudent, ou trop conciliant. » Qu'aurait pensé *le Bernier* si on lui eût prédit qu'un de ces bénédictins de Solesmes devenu cardinal, quinze ans seulement après le concile qui anéantissait le gallicanisme, quatre ans après le pronostic de l'archevêque Lavigerie, outragerait publiquement un pape dont la direction ne serait pas conforme à ses propres idées et appellerait lui aussi « basse-cour du Vatican » l'épiscopat obéissant à Léon XIII ? Alors les bénédictins seront traités de gallicans et de jansénistes !... Mais laissons passer encore un peu de ce temps qui consacre les vraies gloires et permet de juger si les origines d'une œuvre ne recélaient pas quelque mauvais principe... Six ans plus tard, et seize ans après la mort de dom Guéranger, Solesmes sera visité par un enquêteur apostolique et les deux abbayes devront souscrire un formulaire, un formulaire de cinq propositions comme celui que Solesmes avait tant reproché *au* Port-Royal.

<sup>1</sup> Montalembert à Doellinger, lettre du 7 novembre 1869.

Je n'en dirai pas davantage, mon Très Révérend Père. Tout hérétique que je suis, je n'ajouterai pas : « Le chanoine Bernier était vengé ! » car une telle pensée me paraît indigne d'un chrétien, car cette faillite a entraîné la ruine de mes illusions . . .

### III

Non content de dénoncer mon gallicanisme, vous ne cessez de m'attaquer sur un autre terrain : celui de la délicatesse la plus vulgaire. Vous m'accusez, mon Très Révérend Père, « d'user et d'abuser contre tout droit » de « lettres absolument intimes et secrètes » (*Revue*, p. 236, 406). « Par suite de je ne sais quelle trop grande complaisance, dites-vous, M. Houtin a eu communication de la correspondance de dom Guéranger et de ses plus célèbres disciples et amis conservée dans les archives de Solesmes. » (*Ibid.*, p. 236.) De qui donc Votre Paternité incrimine-t-elle ici la « trop grande complaisance » ? Oserai-je vous demander si l'on vous trouvera très délicat de mettre des tiers dans la querelle que vous me cherchez ? Même le trouvera-t-on prudent ? Ici, les choses deviennent singulièrement complexes ; Votre Révérence n'aurait pas dû l'oublier.

Ensuite le reproche que vous me faites ne me paraît pas un habile moyen de me déconsidérer. Le chanoine Bernier est mort en 1859. Est-il encore trop tôt pour dire la vérité si pleine d'enseignements qui se dégage de sa vie ? Faut-il attendre que sa légende soit fixée, que les documents qui le concernent aient été pillés, dispersés, supprimés ? Tout gallican qu'il fût n'a-t-il pas droit à une certaine justice ? Vous me reprochez d'avoir publié les lettres échangées à son sujet entre les ultramontains, mais vous ne me reprochez pas d'avoir publié ses lettres à lui, ses

lettres les plus intimes, celles qui pouvaient lui faire le plus de tort, celles que vous exploitez contre lui. Si le bloc lui eût été absolument défavorable, vous auriez sans doute éprouvé une grande consolation à voir l'hérésie une fois de plus complètement vilipendée et la gloire de votre cher père, s'il se peut, légèrement augmentée. Peut-être même m'auriez-vous félicité. Le public se montre plus impartial. Aussitôt après votre premier article, on a fait cette remarque : « La grosse question n'est pas de savoir si M. Houtin a été indiscret, mais s'il a dit la vérité. »

Je pense avoir suffisamment démontré que j'ai le droit de ne pas m'affecter des jugements que vous portez contre moi. Mais, de son côté, Votre Paternité a-t-elle le droit de s'exprimer comme elle l'a fait, non sur mes écrits abandonnés à la libre critique, mais sur ma personne? Vous auriez dû produire au moins les preuves de vos accusations. Veuillez le faire; la réponse ne me coûtera pas plus d'embarras que cette lettre d'aujourd'hui.

Désirez-vous une justification publique? Devrai-je l'insérer dans la *Revue de l'Anjou*. Vous suffit-elle? Ou, puisque vous préférez vous adresser aux catholiques de la France entière (*Revue*, p. 417), choisissez-vous une revue éditée à Paris?

Désirez-vous que la démonstration reste privée? Je puis vous montrer mes documents, autographes et copies. Parmi celles ci vous en trouverez qui vous intéresseront beaucoup; vous verrez qu'elles étaient bien destinées à la publicité; vous en reconnaîtrez la manière et la main. Je me ferai un devoir de vous donner toutes les explications complémentaires, et je les justifierai par l'exhibition de trois ou quatre lettres, si vous ne jugez pas que ce soit « user et abuser contre tout droit » de ma correspondance. Puis-je vous proposer davantage?

Je m'arrête là, mon Très Révérend Père.

La suite de mes publications montrera combien j'ai été exact et modéré dans le fond de cette réplique. Quant à la forme, si j'ai manqué, ici comme ailleurs, aux expressions de vénération auxquelles vous ont accoutumé votre saint habit et l'illustre nom de votre ordre, pardonnez-le à ma jeunesse. Elle aime à rire parfois pour se tenir l'âme saine et de bonne humeur. Elle s'indigne parfois si douloureusement de constater partout et toujours l'organisation du pieux mensonge. Pour qui croit à l'objectivité de la vérité et de la sainteté, c'est un spectacle si ridicule et si navrant que la manière dont on autorise la parole des sceptiques : « L'homme fait la vérité de ce qu'il croit et la sainteté de ce qu'il aime » !

A. HOUTIN.

---

## Le Révérend Père Dom Chamard

Il y a quelques jours, nous avons eu le regret d'apprendre la mort d'un digne religieux originaire de l'Anjou, le R. P. Dom Chamard, bénédictin, mort en exil, à l'âge de 80 ans. Tous ceux qui l'ont connu — et ils sont encore nombreux dans notre diocèse, — ne liront pas sans intérêt la notice qu'on a bien voulu nous adresser sur le vénérable défunt.

Le jeudi 9 juillet, en la fête du Saint-Cœur de Marie, vers deux heures et demie du soir, l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé a perdu son Pieur et plus ancien profès, le R. P. Dom François Chamard. En attendant qu'une notice plus détaillée rappelle à ceux qu'il a aimés et dirigés ce que fut le vénéré défunt, le *Bulletin de Saint-Martin* doit rendre dès maintenant un hommage respectueux et ému à ce moine amoureux de sa vocation, travailleur infatigable, ardemment dévoué à l'Eglise et aux âmes.

Il naquit le 16 avril 1828 à Cholet, au centre de la Vendée militaire; lorsqu'il était enfant, on lui parlait souvent de la *Grande Guerre* et l'attachement de ses compatriotes à la religion catholique. Ces récits et l'éducation chrétienne qu'il reçut dans sa famille éveillèrent en lui l'amour de l'Eglise: il voulut être prêtre. Au petit Séminaire de Combrée, il fut constamment parmi les premiers de sa classe et étudia avec une prédilection marquée l'histoire et la chronologie. Entré au Grand Séminaire d'Angers en 1849, il y recut la tonsure en 1850, les ordres mineurs et le sous-diaconat en 1851, le diaconat en 1852 et il fut ordonné prêtre le 12 décembre 1853. Dans la première ferveur de son sacerdoce, il se préparait à entrer au Séminaire des Missions Etrangères; mais un de ses anciens professeurs de Combrée, Dom Couturier, qui était alors jeune profès de Solesmes, lui ayant représenté la vie bénédictine comme moyen le plus assuré pour lui d'arriver à la perfection et de travailler à la gloire de Dieu et de l'Eglise, il entra à Solesmes dans l'été de 1854 et, après un noviciat très éprouvé, fit sa profession solennelle le 15 août 1856. De 1856 à 1864, il fut l'un des disciples préférés de Dom Guéranger. Dans des entretiens presque journaliers avec l'Abbé de Solesmes, dans l'étude approfondie des Pères de l'Eglise, des théologiens et des érudits du xvii<sup>e</sup> siècle, l'esprit de Dom Chamard acheva de se former. Il se crut appelé à servir l'Eglise par la plume en défendant, comme Dom Guéranger, les pieuses traditions, en mettant en lumière la perpétuité de l'enseignement ecclésiastique. Il rêvait d'écrire une histoire apologétique de la Papauté; mais Dom Guéranger le poussait plutôt à étudier l'histoire religieuse des provinces de l'Ouest de la France. Il lui fit écrire la *Vie des saints personnages de l'Anjou* (3 in-8, 1863) et, en 1864, l'envoya à Ligugé pour travailler à l'histoire ecclésiastique du Poitou, œuvre que Mgr Pie désirait et dont il voulait confier l'exécution à ses chers moines de Ligugé. Pendant quinze ans, Dom Chamard réunit ses matériaux et les notes qu'il recueillit dans les bibliothèques de Poitiers, de Paris et de Londres forme une précieuse collection manuscrite. Mais l'histoire complète d'une grande province était une œuvre qui dépassait

sait les forces d'un travailleur isolé; et Dom Chamard n'en publia que des fragments : *St-Martin et son monastère de Ligugé*, 1873; — *Origines de l'Eglise de Poitiers*, 1873; — *Histoire ecclésiastique du Poitou du V<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle*, 1880; — *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, 1884; — *Histoire ecclésiastique du Poitou au VII<sup>e</sup> siècle*, 1889.

Du reste, dès 1880, il avait presque abandonné ses recherches d'histoire poitevine. Le courant d'idées qui, depuis 1870, poussait les savants à attaquer comme légendaires les thèses historiques chères aux ecclésiastiques du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle lui semblait dangereux pour l'Eglise. Il y voyait une tendance à diminuer l'autorité de la Tradition, et comme une renaissance; sur le terrain scientifique, du libéralisme, dont l'Abbé de Solesmes lui avait inspiré la haine. Il crut donc que son érudition lui faisait un devoir de se mêler aux controverses historiques et exégétiques pour défendre les opinions dans lesquelles il retrouvait, disait-il, le sens et l'esprit de l'Eglise. De 1875 à 1907, il écrivit ainsi un grand nombre de brochures et d'articles qui furent âprement discutés, et mirent en relief la sincérité et l'énergie de ses convictions et l'étendue de ses connaissances.

Cette œuvre littéraire n'absorba pas cependant toute l'activité de Dom Chamard. Vrai modèle d'observance monastique, il ne se dispensait jamais de l'assistance aux offices du chœur et aux exercices conventuels; passionnément dévoué à son monastère de Ligugé et à l'Ordre de Saint-Benoît, il trouvait du temps pour rassembler à Ligugé une bibliothèque de 25.000 volumes et d'obtenir d'amis fidèles les secours qui furent souvent nécessaires à une communauté bien pauvre. Ses supérieurs savaient quel fonds ils pouvaient faire sur son expérience, son esprit de foi et de dévouement; ils lui confièrent à plusieurs reprises d'importantes obédiences. En 1881, le R<sup>me</sup> Dom Couturier, Abbé de Solesmes, lui demanda d'étudier la question de la Translation des reliques de saint Benoît en France, et le mémoire : *Les Reliques de saint Benoît*, qu'il publia sur ce sujet en 1882, démontra d'une façon définitive la vérité de la tradition française. En 1889, le même Dom Couturier le chargeait d'organiser la nouvelle fondation de Saint-Maur de Glanfeuil, au diocèse d'Angers, dont il fut Prieur jusqu'en 1894. Puis, après quelques mois passés à la fondation de Saint-Wandrille, où sa santé ne put tenir; il demanda à se retirer dans son monastère de Ligugé. C'est alors qu'il eût la direction de l'Association de Saint-Martin et de notre modeste *Bulletin* où il fit paraître divers écrits de spiritualité très appréciés et les deux biographies de Dom Bouleau et de Dom Bastide. Peu à peu, les forces lui revinrent, et, en février 1897, le R<sup>me</sup> Dom Bourigaud le nomma Prieur, fonction qu'il a conservée jusqu'à sa mort.

Le R<sup>me</sup> Dom Bourigaud lui confiait volontiers le soin de présider la conférence spirituelle du soir, et le Père Prieur s'acquittait avec joie de cette tâche qui lui fournissait l'occasion de rappeler à ses frères les grandes vérités chrétiennes, le culte qu'ils devaient avoir pour la liturgie et pour la tradition. Mais il aimait surtout à

parler de l'Eglise et, en l'écoutant, on s'apercevait bien vite que la solitude monastique n'avait point affaibli son zèle sacerdotal. De fait, sa plus chère ambition était de gagner des âmes à Dieu. Ses travaux, ses voyages, sa honte surtout, lui avaient créé de nombreuses relations. Il en profita pour exercer un ministère qui fut souvent béni. Bien des époux chrétiens, bien des religieuses, bien des prêtres, bien des affligés surtout furent dirigés par lui avec un dévouement sans réserve et tout surnaturel. On ne connaîtra jamais, en ce monde, combien grande et belle fut son œuvre de direction spirituelle, combien fructueuse pour le salut des âmes et pour la gloire de Dieu.

Lorsque les événements de 1901 obligèrent les moines de Ligugé à se retirer en Belgique, Dom Chamard était déjà un vieillard, mais il se dépensa sans compter, ainsi que le R<sup>me</sup> Dom Bourigaud, pour procurer à sa communauté une demeure convenable. L'aménagement du château de Chevetogne en maison conventuelle fut son œuvre, mais acheva de ruiner sa santé, depuis longtemps ébranlée. Au mois d'août 1905, il eut une petite congestion cérébrale qui l'affaiblit beaucoup, et il lui fut désormais impossible d'assister aux Matines. Il se remit cependant un peu, écrivit encore quelques articles, continua sa correspondance avec les personnes qu'il dirigeait. Pendant l'hiver de 1906, ses forces déclinaient lentement, mais l'été amena une amélioration passagère; cependant, au mois d'octobre 1907, il fut obligé de s'aliter. Une décomposition du sang paralysait peu à peu ses organes et réduisait à l'impuissance absolue cet homme qui avait été si actif. Il constata les progrès de cette destruction de son corps, se rendit compte de l'affaiblissement de sa mémoire et, sans un murmure, se soumit à la volonté de Dieu. Dans les derniers jours de juin une dysenterie maligne acheva de l'épuiser et, après avoir reçu les derniers sacrements de l'Eglise, il mourut au bout de quelques jours, sans agonie et presque sans souffrances.

Au soir du 10 juillet, aux premières Vêpres de la fête de cette Translation de saint Benoît dont il fut l'historien, nous avons conduit son corps au cimetière de Chevetogne. Mais où est maintenant son âme immortelle? Sans doute, à la fin de sa longue vie, il pouvait dire avec le Psalmiste : « J'ai embrassé la voie de la vérité, et je n'ai jamais oublié vos jugements; j'ai toujours cru à votre parole; Seigneur, ne trompez pas mon espérance. » Mais Dieu seul apprécie les hommes à leur juste valeur et ses sentences confondent la raison humaine. Aux moines que Dom Chamard a édifiés par son exemple, aux âmes qu'il a fortifiées dans la foi, soutenues dans leurs luttes contre les tentations, poussées dans la voie du ciel, un devoir de reconnaissance s'impose : celui de prier pour que Dieu introduise bientôt dans l'Eglise triomphante ce fidèle serviteur de l'Eglise militante et se révèle pour l'éternité à celui qui l'a cherché pendant quatre-vingts ans avec toute la foi et l'énergie que peut renfermer le cœur d'un moine, d'un prêtre et d'un Vendéen.

---

M. Terrien, instituteur à Angers.

M. Tournon, professeur à l'École Normale d'Angers.

M. Claude Viriot, surveillant-répétiteur, à l'École d'Arts et Métiers d'Angers.

Ont été nommés chevaliers du Mérite agricole :

M. Baudin, maire de Saint-Ellier.

M. Hugonie, chef de section de la Compagnie d'Orléans, à Angers.

..

Le 2 juillet, ont été célébrées en l'église Saint-Joseph, à Angers, les obsèques de M. Alfred Delaporte, organiste de la cathédrale.

M. Delaporte avait été nommé maître de chapelle à la cathédrale d'Angers en 1872. En 1899, il était devenu organiste du grand orgue. Il laisse une œuvre musicale considérable, qui dénote un travail consciencieux, une grande science de l'harmonie et une inspiration très personnelle.

Nous avons le regret d'annoncer la mort du R. P. Dom Chamard, qui fut un des amis et des collaborateurs de la *Revue de l'Anjou*.

Dom Chamard naquit le 16 avril 1828 à Cholet, au centre de la Vendée militaire; lorsqu'il était enfant, on lui parlait souvent de la *Grande Guerre* et de l'attachement de ses compatriotes à la religion catholique. Ces récits et l'éducation chrétienne qu'il reçut dans sa famille éveillèrent en lui l'amour de l'Église : il voulut être prêtre. Au petit Séminaire de Combrée, il fut constamment parmi les premiers de sa classe et étudia avec une prédilection marquée l'histoire et la chronologie. Entré au Grand Séminaire d'Angers en 1849, il y reçut la tonsure en 1850, les ordres mineurs et le sous-diaconat en 1851, le diaconat en 1852 et il fut ordonné prêtre le 12 décembre 1853. Dans la première ferveur de son sacerdoce, il se préparait à entrer au Séminaire des Missions Étrangères; mais un de ses anciens professeurs de Combrée, Dom Couturier, qui était jeune profès de Solesmes, lui ayant représenté la vie bénédictine comme le moyen le plus assuré

pour lui de travailler à la gloire de Dieu et de l'Église, il entra à Solesmes dans l'été de 1854 et, après un noviciat très éprouvé, fit sa profession solennelle le 15 août 1856. De 1856 à 1864, il fut l'un des disciples préférés de Dom Guéranger. Dans des entretiens presque journaliers avec l'Abbé de Solesmes, dans l'étude approfondie des Pères de l'Église, des théologiens et des érudits du xvii<sup>e</sup> siècle, l'esprit de Dom Chamard acheva de se former. Il rêvait d'écrire une histoire apologétique de la Papauté; mais Dom Guéranger le poussait plutôt à étudier l'histoire religieuse des provinces de l'Ouest de la France. Il lui fit écrire la *Vie des saints personnages de l'Anjou* (3 in-8°, 1863) et, en 1864, l'envoya à Ligugé pour travailler à l'histoire ecclésiastique du Poitou, œuvre que M<sup>sr</sup> Pie désirait et dont il voulait confier l'exécution aux moines de Ligugé. Pendant quinze ans, Dom Chamard réunit ses matériaux, et les notes qu'il recueillit dans les bibliothèques de Poitiers, de Paris et de Londres forment une précieuse collection manuscrite. Mais l'histoire complète d'une grande province était une œuvre qui dépassait les forces d'un travailleur isolé, et Dom Chamard n'en publia que des fragments : *Saint Martin et son monastère de Ligugé*, 1873; — *Origines de l'Église de Poitiers*, 1873; — *Histoire ecclésiastique du Poitou du V<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle*, 1880; — *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, 1884; — *Histoire ecclésiastique du Poitou au VII<sup>e</sup> siècle*, 1889.

Cette œuvre historique n'absorba pas cependant toute l'activité de Dom Chamard. Passionnément dévoué à son monastère de Ligugé et à l'Ordre de saint Benoît, il trouvait du temps pour rassembler à Ligugé une bibliothèque de 25.000 volumes et obtenir d'amis fidèles les secours qui furent souvent nécessaires à une communauté bien pauvre. Ses supérieurs savaient quel fonds ils pouvaient faire sur son expérience; ils lui confièrent à plusieurs reprises d'importantes missions. En 1881, le R<sup>me</sup> Dom Couturier, Abbé de Solesmes, lui demanda d'étudier la question de la Translation des reliques de saint Benoît en France. En 1889, le même Dom Couturier le chargea d'organiser la nouvelle fondation de Saint-Maur de Glanfeuil, au diocèse d'Angers, dont il fut Prieur jusqu'en 1894. Puis, après quelques mois passés à la fondation de Saint-Wandrille, où sa santé ne put tenir, il demanda à se retirer dans son monastère de Ligugé. En 1897,

Dom Bourigaud, son abbé, le nomma Prieur, fonction qu'il a conservée jusqu'à sa mort.

Lorsque les événements de 1901 obligèrent les moines de Ligugé à se retirer en Belgique, Dom Chamard était déjà un vieillard, mais il se dépensa sans compter, ainsi que le R<sup>me</sup> Dom Bourigaud pour procurer à sa communauté une demeure convenable. L'aménagement du château de Chevetogne en maison conventuelle fut son œuvre, mais acheva de ruiner sa santé, depuis longtemps ébranlée. Au mois d'août 1905, il eut une petite congestion cérébrale qui l'affaiblit beaucoup. Il se remit cependant un peu et écrivit encore quelques articles. Pendant l'hiver de 1906, ses forces déclinaient lentement, mais l'été amena une amélioration passagère; cependant, au mois d'octobre 1907, il fut obligé de s'aliter. Une décomposition du sang paralysait peu à peu ses organes et réduisait à l'impuissance absolue cet homme qui avait été si actif. Il constata les progrès de cette destruction de son corps, se rendit compte de l'affaiblissement de sa mémoire et, sans un murmure, se soumit à la volonté de Dieu. Dans les derniers jours de juin une dysenterie maligne acheva de l'épuiser et, après avoir reçu les derniers sacrements de l'Église, il mourut au bout de quelques jours, sans agonie et presque sans souffrances.

X\*\*\*.

*Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.*

## Le Révérend Père Dom Chamard

Il y a quelques jours, nous avons eu le regret d'apprendre la mort d'un digne religieux originaire de l'Anjou, le R. P. Dom Chamard, bénédictin, mort en exil, à l'âge de 80 ans. Tous ceux qui l'ont connu — et ils sont encore nombreux dans notre diocèse, — ne liront pas sans intérêt la notice qu'on a bien voulu nous adresser sur le vénérable défunt.

Le jeudi 9 juillet, en la fête du Saint-Cœur de Marie, vers deux heures et demie du soir, l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé a perdu son Pieur et plus ancien profès, le R. P. Dom François Chamard. En attendant qu'une notice plus détaillée rappelle à ceux qu'il a aimés et dirigés ce que fut le vénéré défunt, le *Bulletin de Saint-Martin* doit rendre dès maintenant un hommage respectueux et ému à ce moine amoureux de sa vocation, travailleur infatigable, ardemment dévoué à l'Eglise et aux âmes.

Il naquit le 16 avril 1828 à Cholet, au centre de la Vendée militaire; lorsqu'il était enfant, on lui parlait souvent de la *Grande Guerre* et l'attachement de ses compatriotes à la religion catholique. Ces récits et l'éducation chrétienne qu'il reçut dans sa famille éveillèrent en lui l'amour de l'Eglise: il voulut être prêtre. Au petit Séminaire de Combrée, il fut constamment parmi les premiers de sa classe et étudia avec une prédilection marquée l'histoire et la chronologie. Entré au Grand Séminaire d'Angers en 1849, il y recut la tonsure en 1850, les ordres mineurs et le sous-diaconat en 1851, le diaconat en 1852 et il fut ordonné prêtre le 12 décembre 1853. Dans la première ferveur de son sacerdoce, il se préparait à entrer au Séminaire des Missions Etrangères; mais un de ses anciens professeurs de Combrée, Dom Couturier, qui était alors jeune profès de Solesmes, lui ayant représenté la vie bénédictine comme moyen le plus assuré pour lui d'arriver à la perfection et de travailler à la gloire de Dieu et de l'Eglise, il entra à Solesmes dans l'été de 1854 et, après un noviciat très éprouvé, fit sa profession solennelle le 15 août 1856. De 1856 à 1864, il fut l'un des disciples préférés de Dom Guéranger. Dans des entretiens presque journaliers avec l'Abbé de Solesmes, dans l'étude approfondie des Pères de l'Eglise, des théologiens et des érudits du xvii<sup>e</sup> siècle, l'esprit de Dom Chamard acheva de se former. Il se crut appelé à servir l'Eglise par la plume en défendant, comme Dom Guéranger, les pieuses traditions, en mettant en lumière la perpétuité de l'enseignement ecclésiastique. Il rêvait d'écrire une histoire apologétique de la Papauté; mais Dom Guéranger le poussait plutôt à étudier l'histoire religieuse des provinces de l'Ouest de la France. Il lui fit écrire la *Vie des saints personnages de l'Anjou* (3 in-8, 1863) et, en 1864, l'envoya à Ligugé pour travailler à l'histoire ecclésiastique du Poitou, œuvre que Mgr Pie désirait et dont il voulait confier l'exécution à ses chers moines de Ligugé. Pendant quinze ans, Dom Chamard réunit ses matériaux et les notes qu'il recueillit dans les bibliothèques de Poitiers, de Paris et de Londres forme une précieuse collection manuscrite. Mais l'histoire complète d'une grande province était une œuvre qui dépassait

sait les forces d'un travailleur isolé; et Dom Chamard n'en publia que des fragments : *St-Martin et son monastère de Ligugé*, 1873; — *Origines de l'Eglise de Poitiers*, 1873; — *Histoire ecclésiastique du Poitou du V<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle*, 1880; — *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, 1884; — *Histoire ecclésiastique du Poitou au VII<sup>e</sup> siècle*, 1889.

Du reste, dès 1880, il avait presque abandonné ses recherches d'histoire poitevine. Le courant d'idées qui, depuis 1870, poussait les savants à attaquer comme légendaires les thèses historiques chères aux ecclésiastiques du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle lui semblait dangereux pour l'Eglise. Il y voyait une tendance à diminuer l'autorité de la Tradition, et comme une renaissance; sur le terrain scientifique, du libéralisme, dont l'Abbé de Solesmes lui avait inspiré la haine. Il crut donc que son érudition lui faisait un devoir de se mêler aux controverses historiques et exégétiques pour défendre les opinions dans lesquelles il retrouvait, disait-il, le sens et l'esprit de l'Eglise. De 1875 à 1907, il écrivit ainsi un grand nombre de brochures et d'articles qui furent âprement discutés, et mirent en relief la sincérité et l'énergie de ses convictions et l'étendue de ses connaissances.

Cette œuvre littéraire n'absorba pas cependant toute l'activité de Dom Chamard. Vrai modèle d'observance monastique, il ne se dispensait jamais de l'assistance aux offices du chœur et aux exercices conventuels; passionnément dévoué à son monastère de Ligugé et à l'Ordre de Saint-Benoît, il trouvait du temps pour rassembler à Ligugé une bibliothèque de 25.000 volumes et d'obtenir d'amis fidèles les secours qui furent souvent nécessaires à une communauté bien pauvre. Ses supérieurs savaient quel fonds ils pouvaient faire sur son expérience, son esprit de foi et de dévouement; ils lui confièrent à plusieurs reprises d'importantes obédiences. En 1881, le R<sup>me</sup> Dom Couturier, Abbé de Solesmes, lui demanda d'étudier la question de la Translation des reliques de saint Benoît en France, et le mémoire : *Les Reliques de saint Benoît*, qu'il publia sur ce sujet en 1882, démontra d'une façon définitive la vérité de la tradition française. En 1889, le même Dom Couturier le chargeait d'organiser la nouvelle fondation de Saint-Maur de Glanfeuil, au diocèse d'Angers, dont il fut Prieur jusqu'en 1894. Puis, après quelques mois passés à la fondation de Saint-Wandrille, où sa santé ne put tenir; il demanda à se retirer dans son monastère de Ligugé. C'est alors qu'il eût la direction de l'Association de Saint-Martin et de notre modeste *Bulletin* où il fit paraître divers écrits de spiritualité très appréciés et les deux biographies de Dom Bouleau et de Dom Bastide. Peu à peu, les forces lui revinrent, et, en février 1897, le R<sup>me</sup> Dom Bourigaud le nomma Prieur, fonction qu'il a conservée jusqu'à sa mort.

Le R<sup>me</sup> Dom Bourigaud lui confiait volontiers le soin de présider la conférence spirituelle du soir, et le Père Prieur s'acquittait avec joie de cette tâche qui lui fournissait l'occasion de rappeler à ses frères les grandes vérités chrétiennes, le culte qu'ils devaient avoir pour la liturgie et pour la tradition. Mais il aimait surtout à

parler de l'Eglise et, en l'écoutant, on s'apercevait bien vite que la solitude monastique n'avait point affaibli son zèle sacerdotal. De fait, sa plus chère ambition était de gagner des âmes à Dieu. Ses travaux, ses voyages, sa honte surtout, lui avaient créé de nombreuses relations. Il en profita pour exercer un ministère qui fut souvent béni. Bien des époux chrétiens, bien des religieuses, bien des prêtres, bien des affligés surtout furent dirigés par lui avec un dévouement sans réserve et tout surnaturel. On ne connaîtra jamais, en ce monde, combien grande et belle fut son œuvre de direction spirituelle, combien fructueuse pour le salut des âmes et pour la gloire de Dieu.

Lorsque les événements de 1901 obligèrent les moines de Ligugé à se retirer en Belgique, Dom Chamard était déjà un vieillard, mais il se dépensa sans compter, ainsi que le R<sup>me</sup> Dom Bourigaud, pour procurer à sa communauté une demeure convenable. L'aménagement du château de Chevetogne en maison conventuelle fut son œuvre, mais acheva de ruiner sa santé, depuis longtemps ébranlée. Au mois d'août 1905, il eut une petite congestion cérébrale qui l'affaiblit beaucoup, et il lui fut désormais impossible d'assister aux Matines. Il se remit cependant un peu, écrivit encore quelques articles, continua sa correspondance avec les personnes qu'il dirigeait. Pendant l'hiver de 1906, ses forces déclinaient lentement, mais l'été amena une amélioration passagère; cependant, au mois d'octobre 1907, il fut obligé de s'aliter. Une décomposition du sang paralysait peu à peu ses organes et réduisait à l'impuissance absolue cet homme qui avait été si actif. Il constata les progrès de cette destruction de son corps, se rendit compte de l'affaiblissement de sa mémoire et, sans un murmure, se soumit à la volonté de Dieu. Dans les derniers jours de juin une dysenterie maligne acheva de l'épuiser et, après avoir reçu les derniers sacrements de l'Eglise, il mourut au bout de quelques jours, sans agonie et presque sans souffrances.

Au soir du 10 juillet, aux premières Vêpres de la fête de cette Translation de saint Benoît dont il fut l'historien, nous avons conduit son corps au cimetière de Chevetogne. Mais où est maintenant son âme immortelle? Sans doute, à la fin de sa longue vie, il pouvait dire avec le Psalmiste : « J'ai embrassé la voie de la vérité, et je n'ai jamais oublié vos jugements; j'ai toujours cru à votre parole; Seigneur, ne trompez pas mon espérance. » Mais Dieu seul apprécie les hommes à leur juste valeur et ses sentences confondent la raison humaine. Aux moines que Dom Chamard a édifiés par son exemple, aux âmes qu'il a fortifiées dans la foi, soutenues dans leurs luttes contre les tentations, poussées dans la voie du ciel, un devoir de reconnaissance s'impose : celui de prier pour que Dieu introduise bientôt dans l'Eglise triomphante ce fidèle serviteur de l'Eglise militante et se révèle pour l'éternité à celui qui l'a cherché pendant quatre-vingts ans avec toute la foi et l'énergie que peut renfermer le cœur d'un moine, d'un prêtre et d'un Vendéen.

## **CHAMARD 1362 François (1828-1908)**

Combrée (tout) de diocèse d'Angers de à

Combrée (maître d'études) de diocèse d'Angers de 1853 à 1854